

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT



*Département Administration, Gestion et Contrôle  
des Activités Physiques et Socio-éducatives*

MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION  
DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

*Sujet* : Les abus sexuels exercés sur les  
jeunes filles : le vécu du Centre Conseils  
pour Adolescents de Pikine/Guédiawaye

**Présentée par :**

Mame Coumba Senghor

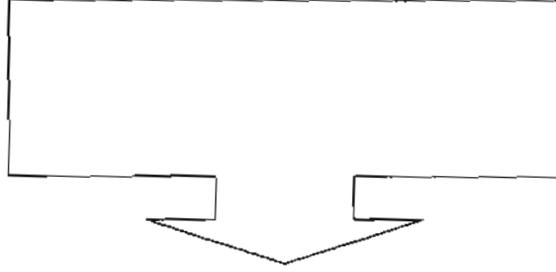
**Sous la supervision de :**

Dr Abdoulaye Dieng  
Professeur de sociologie

15<sup>ème</sup> Promotion 2006 - 2008

M08-09

# DEDICACES



Je dédie ce travail à

Mes parents, Mody Senghor et Bigué Sarr pour l'amour, la bonne éducation, la sécurité et le soutien général qu'ils ont toujours apportés à toute la famille.

Qu'Allah le Tout Puissant, le Très Haut et Miséricordieux, leur accorde une longue vie et une bonne santé.

# REMERCIEMENTS

J'adresse mes sincères remerciements

à mon encadreur Monsieur Abdoulaye Dieng pour ses conseils, ses orientations et suggestions.

Mes remerciements particuliers sont adressés

à Monsieur Demba Koné Directeur du PPJ

a Monsieur Lamine Guèye du PPJ pour sa disponibilité et ses orientations qui ont été d'un grand apport pour la réalisation de ce travail.

Sont associés à ces remerciements Madame Bèye, la secrétaire du PPJ, Monsieur Doudou Sankharé et tout le personnel du PPJ.

Je tiens à dire un grand merci

à Monsieur Sadio coordonnateur du CCA de Pikine/Guédiawaye

a Monsieur Sougou (l'assistant social), a Madame Faye (la sage-femme), à Monsieur Diagne (le technicien IEC pour leur disponibilité et leur compréhension tout le long de mes recherches au niveau du CCA.

Merci

à Madame Fatou Ndiaye Turpin, coordonnatrice du réseau Siggil Jiggen, à Madame Anta Fall coordonnatrice du programme Population Council, à Monsieur Mama Guèye du Ministère de la Famille et de la Petite Enfance pour leur disponibilité et leur ouverture.

Je m'en voudrais de passer sous silence Monsieur Ibrahima Fall

Je ne saurais oublier mon oncle, Mamadou Bop, ma tante Aïssatou Sarr et toutes mes cousines pour leur soutien, leur amour et leurs encouragements constants.

Je remercie enfin tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail.

## Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>PROBLEMATIQUE.....</b>	<b>6</b>
<b>IERE PARTIE : GENERALITE SUR LES ABUS SEXUELS FAITS AUX JEUNES FILLES AU SENEGAL.....</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE I : SITUATION SUR LES ABUS SEXUELS DONT SONT VICTIMES LES FILLES AU SENEGAL.....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE II : ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA VULNERABILITE DES FILLES .....</b>	<b>16</b>
<b>IIEME PARTIE : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE : LE CCA DE PIKINE/GUEDIAWAYE .....</b>	<b>23</b>
<b>CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE II : MISSIONS ET OBJECTIFS DU CCA.....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE III : ORGANISATION ET PERSONNEL DU CCA DE PIKINE/GUEDIAWAYE.....</b>	<b>28</b>
<b>IIIEME PARTIE : SITUATION DES ABUS SEXUELS SUR LES JEUNES FILLES REÇUES AU CCA DE PIKINE/GUEDIAWAYE.....</b>	<b>40</b>
<b>CHAPITRE I : ANALYSE DES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES FILLES VICTIMES D'ABUS SEXUELS.....</b>	<b>41</b>
<b>CHAPITRE II : ANALYSE DES PRESTATIONS DU CCA POUR LES JEUNES FILLES VICTIMES D'ABUS SEXUELS ET RECOMMANDATIONS/SUGGESTIONS.....</b>	<b>47</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>59</b>

## **Sigles et abréviations**

CCA : Centre conseil pour adolescents

CDEPS : Centre départemental d'éducation populaire et sportive

CDVAA : Centre de dépistage volontaire anonyme et d'accompagnement

CIJ : Centre d'informations juridiques

CPLR : Centre pour le droit et la politique en matière de santé et de la reproduction

DPRH : Direction de la Planification et des Ressources Humaines

DSRP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté

DUDH : Déclaration universelle des droits de l'homme

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population

GREFELS : Groupe de Recherche Femmes et Lois au Sénégal

IDH : Indice de Développement Humain

IEC : Informations, Education et Communication

PCBD : Population Council Bureau de Dakar

PPJ : Projet Promotion des Jeunes

RADI : Réseau Africain pour le développement intégré

SR : Santé de la reproduction

VAASE : Volontaire d'Appui aux Activités Socio-éducatives

VASC : Volontaires d'Appui à la Santé Communautaire

## **Introduction**

Au Sénégal, la population est estimée à près de 11 millions d'habitants. D'après l'étude réalisée par la Direction de la Planification et des Ressources Humaines (DPRH 2000), cette population est constituée de 58% de jeunes âgés de moins de 20 ans.

Outre ce poids démographique, les diagnostics les plus récents portant sur le secteur de la jeunesse sont unanimes à reconnaître que les jeunes sont confrontés à des situations complexes et multidimensionnelles telles que les multiples abus sexuels qui s'inscrivent dans des contextes économiques, sociaux et culturels variés.

Par ce vocable d'abus sexuels on comprend tous les actes d'agression sexuelle caractérisés par voie de violence ou par « consentement » sur une personne mineure, soit dans une position d'ascendance (père, frère, oncle, responsable hiérarchique, etc.) soit dans une position de proximité et de convivialité (voisin, ami, camarade) soit dans une position contingente dans les différents espaces sociaux (passant, rencontre, etc.). L'abus peut également relever d'une pratique culturelle socialement souhaitable et d'une certaine façon imposée aux filles abstraction faite de leur droit élémentaire de disposer librement de leur corps (mariage précoce et / ou forcé, excision...).

Il reste que le quotidien des sénégalais est marqué par la narration quotidienne dans les journaux de multiples cas d'abus sexuels exercés sur des jeunes filles pour la majorité des cas. Et c'est là un indice de l'ampleur du phénomène des abus sexuels sur les filles qui semble chaque jour davantage s'accroître malgré la sévérité du dispositif législatif mis en place et la vigilance de la police et des populations elles-mêmes.

Seules nous intéressera dans le cadre de ce travail, le cas des jeunes filles victimes d'abus sexuels qui sont principalement constituées d'adolescentes ou de jeunes filles non mariées.

L'étude d'un tel sujet revêt un intérêt capital. En effet, les abus sexuels et leurs corollaires que sont le VIH/SIDA, les infections sexuellement transmissibles, la drogue, ....constituent des pratiques inacceptables en ce début de millénaire.

Plus qu'une question d'urgence, le gouvernement du Sénégal a compris que la prise en charge des victimes d'abus sexuels s'impose comme un axe fondamental et incontournable d'un développement durable et viable dans le cadre d'un environnement socioculturel et juridique propice.

Sous ce rapport, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes constitue l'un des instruments fondamentaux mis en place par le gouvernement du Sénégal pour répondre favorablement aux préoccupations de la jeunesse.

Le Projet Promotion des Jeunes créé dans ce cadre s'emploie depuis son démarrage en 1992 à préparer les jeunes (garçons et filles) à une vie responsable en les informant sur les fléaux que sont la drogue, les IST/SIDA, les grossesses précoces ou indésirées, les abus sexuels, les avortements provoqués, etc.

Le projet vise à promouvoir la Santé de la Reproduction des jeunes et des adolescents de 10 à 25 ans, en vue de les amener à modifier leurs attitudes et comportements pour une vie adulte responsable et il est appuyé depuis sa création par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

Pour atteindre ses objectifs, le PPJ a mis en place des Centres Conseils pour Adolescents (CCA) qui sont actuellement au nombre de 13 répartis sur l'étendue du territoire national.

Le CCA de Pikine/Guédiawaye a été retenu comme cadre de l'étude des abus sexuels sur les jeunes filles dans la perspective d'une recherche exploratoire à partir d'une expérience vécue pour être bien en phase avec la logique de tout travail de monographie.

Par ailleurs il faut dire que de nombreuses difficultés ont été rencontrées dans le cadre de ce travail.

Ces difficultés se situent d'abord dans la phase de collecte de données. Certains rapports du CCA de Pikine/Guédiawaye et du PPJ ayant disparus ou abîmés par les dernières inondations, nous étions obligés de nous rabattre souvent sur les registres de la sage-femme. Ce qui a rendu difficile et lent ce travail d'analyse de données.

Ensuite l'autre difficulté majeure est liée à la sensibilité et aux tabous qui entourent les abus sexuels. De ce fait il existe de rares documents qui traitent de ce sujet.

Notre travail s'articulera autour de trois grandes parties :

- Généralité sur les abus sexuels faits aux jeunes filles au Sénégal
- Présentation du cadre de l'étude : le CCA de Pikine/Guédiawaye
- Situation des abus sexuels sur les jeunes filles au CCA de Pikine/Guédiawaye.

## Problématique

La question des abus sexuels est un problème de société qui touche toutes les couches sociales. Dans le monde entier et spécifiquement en Afrique, les médias montrent l'ampleur sans cesse croissante du phénomène. Mais il faut reconnaître que l'ampleur du phénomène ne se mesure pas en terme de représentativité statistique mais plutôt en terme de diversité.

Seulement d'après l'une des quelques rares études qui ont été menées à ce sujet par le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance en 2002, même quand le phénomène des abus sexuels peut concerner des enfants de moins de 10 ans, il concerne en grande partie ceux qui ont l'âge de la puberté et plus. Et on notera que les jeunes filles font partie des personnes les plus touchées.

Le terme jeune fille renvoie à l'adolescente ou la femme jeune non mariée et correspond à l'âge qui succède à l'enfance et précède à l'âge adulte. C'est une étape du processus de développement de la personne marquée par d'importantes mutations aux plans physique, physiologique et psychologique. Caractérisé par un processus d'intégration sociale inachevé, l'adolescente devient un être vulnérable face aux multiples problèmes sociaux.

En effet, les adolescentes ou jeunes filles sont les plus grandes victimes d'agressions sexuelles comme le viol et l'attentat à la pudeur qui sont des infractions aggravée si la victime est mineure ou si les auteurs des faits sont les parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

Donc le choix des jeunes filles comme cible d'étude n'est pas fortuit. Et l'analyse des abus sexuels dont elles sont victimes est capitale. En effet, elle permet de montrer l'ampleur du phénomène et les conséquences néfastes qu'il peut avoir sur les victimes mais également cela met en exergue l'urgence des mesures idoines visant à réduire les facteurs explicatifs du phénomène et à l'amélioration des dispositifs de prise en charge des victimes.

Ces violations à l'intégrité physique de la personne sont le reflet de graves problèmes socioéconomiques et culturels tels que la misère économique, sociale et affective ; le manque de modèle éducatif et de formation qualifiante ; le faible accès aux structures normales

d'encadrement et aux structures socio-sanitaires de base et la recherche d'alternative de survie.

Si l'on prend en compte les souffrances et les conséquences médico-psychologiques qui sont des conséquences directes des abus sexuels sur leurs victimes, il y a là un réel problème de santé publique. Elles affectent non seulement les victimes, mais également les personnes qui leur sont proches. Et ces troubles peuvent apparaître à l'instant ou à l'âge adulte.

Il convient donc que ceux qui, dans nos sociétés sont les plus exposés à ces risques reçoivent une attention toute particulière et bénéficient de moyens appropriés de l'Etat, des populations et de tous les organismes non gouvernementaux qui interviennent dans ce domaine.

De ce point de vue, l'Etat se fait, dès lors, le devoir d'assurer le bien être de sa jeunesse en lui garantissant une protection essentielle. La législation sénégalaise a adopté un ensemble de dispositions de lois tendant à réprimer sévèrement les délits relatifs à l'atteinte à l'intégrité de la personne. En particuliers pour les délits portant sur les abus et exploitations sexuels des mineurs, des dispositions pénales prévoient des peines maximales de 10 ans lorsque les victimes sont des mineurs de 13 ans et moins. Mais malheureusement il y a soit une ignorance soit une faible application des textes en matière d'abus et d'exploitation des lois et règlements en vigueur.

Toujours dans le souci de protection des adolescents/jeunes face aux nombreux dangers et risques qu'ils encourent dans le domaine de la santé, le Sénégal essaie, depuis la déclaration de la politique de Population (DPP) de 1988 et la Conférence internationale sur la population et développement tenue au Caire en 1994, de prendre en charge les problèmes de santé de la reproduction des adolescents.

Sous ce rapport, le Projet Promotion des Jeunes (PPJ) a été mis en place pour prendre en charge les besoins des adolescents en matière de santé de la reproduction. Ce projet qui est une structure du Ministère de la Jeunesse et de l'emploi des jeunes s'appuie aujourd'hui sur 13 Centres Conseils pour Adolescents (CCA) pour vulgariser son programme de prévention par l'offre d'informations et de conseils aux adolescents en matière de santé de la reproduction (SR).

Notre choix pour le CCA de Pikine/Guédiawaye comme cadre de l'étude s'explique pour plusieurs raisons.

D'abord le CCA est implantée dans la banlieue de Dakar que l'on suppose être un milieu où le phénomène des abus sexuels est très fréquent. Et une étude effective du phénomène dans ce centre permettrait de vérifier ces suppositions et en même temps de préconiser des solutions si elles s'avèrent vraies.

Ensuite le CCA de Pikine/Guédiawaye fut le 1<sup>er</sup> CCA à être créé au Sénégal et depuis lors, il fut monté de beaucoup de dynamisme et d'efficacité dans ses actions pour servir de référence au niveau national. \*

## Objectifs

Trois objectifs sont visés dans le cadre de ce travail.

- faire une analyse descriptive de la situation des abus sexuels sur le plan national
- analyser les prestations et les stratégies mises en œuvre par le CCA de Pikine/Guédiawaye dans la lutte contre les abus sexuels.
- Diagnostiquer les abus sexuels reçus au niveau du CCA de Pikine/Guédiawaye afin d'envisager des solutions et des recommandations pour l'éradication des abus faits à l'égard des jeunes filles.

## Recherche bibliographique

Il faut dire que compte tenu des tabous et de la sensibilité qui entourent les abus sexuels, il n'y a pas eu beaucoup d'études orientées sur ce thème au niveau national. Mais l'on a pu par contre s'appuyer sur un certain nombre d'études spécifiques portant sur un thème ou sous thème du phénomène.

Il s'agit de travaux, rapports, enquêtes réalisées par le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance pour l'élaboration d'un plan national d'action contre l'exploitation sexuelle des enfants, par le Centre d'informations juridiques (CIJ) du Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI) qui a réalisé une synthèse sur les formes de violences exercées sur les personnes vulnérables et des sanctions qui sont prévues à cet effet ; du

Rapport alternatif du Centre pour le droit et la politique en matière de santé et de reproduction (CPLR) qui a sorti un ouvrage sur les droits des femmes en matière de santé reproductive au Sénégal élaboré par le groupe de recherche femmes et lois au Sénégal (GREFELS), des Bulletins édités par le Réseau Siggil Jigéen , qui traitent de l'excision et des viols exercés à l'égard des femmes au Sénégal.....

Ces études nous ont permis d'avoir un certain nombre de données permettant d'envisager une analyse situationnelle du phénomène des abus sexuels au niveau national.

### Entretiens

Pour renforcer notre investigation et disposer d'informations complémentaires, nous avons interrogé le Directeur du PPJ, et une partie du personnel du CCA de Pikine/Guédiawaye. Il s'agit : du coordonnateur, de l'assistante sociale, de la sage femme et du technicien d'IEC.

Le choix est porté sur ce personnel pour avoir plus d'éclaircissements sur le suivi et la prise en charge des victimes d'abus sexuels mais aussi sur les prestations et perspectives du CCA pour la lutte contre ce phénomène.

Pour le personnel du CCA, nous avons administré des guides d'entretien qui se trouvent en annexe. Les informations collectées ont été ajoutées à celles tirées de l'analyse du registre de la sage-femme.

Ceci nous a permis d'avoir des informations précises manquant dans les rapports annuels du CCA.

Compte tenu de la sensibilité des abus sexuels et du risque de resurgissement du traumatisme psychologique qui sont causés aux victimes, nous n'avons pas pu avoir des entretiens avec ces derniers.

**1ère partie :**  
**Généralité sur les abus  
sexuels faits aux jeunes filles  
au Sénégal.**

## **Chapitre I : Situation sur les abus sexuels dont sont victimes les filles au Sénégal.**

Au Sénégal, dont les 58% de la population ont moins de 20 ans, la vulnérabilité face aux abus sexuels se fait beaucoup plus sentir au niveau des filles dont le sort est lié de façon intrinsèque à la crise économique avec pour corollaire la pauvreté et l'analphabétisme.

Au niveau de la presse, une journée ne peut pas passer sans qu'elle ne relate un cas de viol, d'inceste, de pédophilie...

C'est à ce niveau que l'ampleur du phénomène se fait plus sentir car la question des abus sexuels semble souffrir d'un manque d'informations relatives à une étude systématique du phénomène à l'égard des jeunes filles.

L'analyse situationnelle des abus sexuels dont sont victimes les filles au Sénégal a pu donc se faire grâce à une synthèse d'un certain nombre d'études, cités plus haut, portant sur un thème ou sous thème du phénomène.

Les violences sexuelles exercées sur les personnes vulnérables constituent des atteintes graves à leurs droits à l'intégrité physique et à vivre dans un environnement sain et sécurisé : que ce soit le viol, l'inceste, la pédophilie, l'excision, le mariage précoce et/ou forcé ils ont des répercussions profondes sur leur développement psychologique, leur santé et leur éducation.

### **1-1- Le viol**

Le viol est une pratique d'une actualité qui est malheureusement renouvelé sans cesse. Aujourd'hui, au Sénégal, toutes les classes d'âge peuvent être des victimes. Selon une étude réalisée par le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, parmi les victimes au sein et hors des familles, on retrouve une frange importante de filles dont beaucoup ont moins de 13 ans.

Le viol est ainsi devenu un « jeu » pour les acteurs. La presse sénégalaise en fait écho tous les jours avec des histoires qui se déroulent en milieu citadin comme en milieu rural.

Des études réalisées par l'ONUSIDA et l'UNIFEM en 2000 – 2002 ont révélé que en plus du risque immédiat d'infection par le VIH ou d'autres IST, le viol a de nombreuses conséquences à long terme. En effet les personnes victimes de viols vivent un traumatisme profond. Elles arrivent difficilement à en parler. Elles s'expriment par des pleurs, une reprise de l'explication du déroulement de la scène. Certaines victimes ont le sentiment d'être « sales » c'est-à-dire « souillées ».

D'autres se taisent en se remettant en cause dans la souffrance. Et ces conduites à la longue ont des conséquences désastreuses comme la folie, le suicide, la fuite, la fugue...

Vu l'ampleur du phénomène et les conséquences désastreuses qu'il peut avoir sur la victime, il est plus que urgent de renforcer les moyens d'action et le partenariat avec les organismes privés oeuvrant dans ce sens afin de faire disparaître le phénomène.

## **1- 2- L'inceste**

Il y a inceste lorsqu'une personne entretient des relations charnelles avec une autre alors que leur lien de parenté rend impossible le mariage. L'inceste est quasiment interdit dans tous les pays parce qu'il répand l'horreur dans la société. Cependant c'est un phénomène qui connaît une grande ampleur au Sénégal et qui est relaté tous les jours dans la presse sous plusieurs formes. En effet, l'auteur d'un inceste peut être les ascendants (c'est-à-dire père et mère), les frères et sœurs germains (c'est-à-dire et de même mère et de même père), utérins (de même mère), consanguins (de même père).

Malgré les conséquences néfastes qu'il peut engendrer sur le plan social, mental, moral et sur la santé de la victime incestueuse, le traitement qui en est fait n'aboutit généralement pas devant les tribunaux ; avec le culte du « masla » et du « soutoura », l'on préfère souvent trouver des solutions à l'amiable ou à garder volontairement le silence.

Selon l'étude menée par le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance pour l'élaboration du plan national d'action contre les abus et exploitations sexuels des enfants, la situation incestueuse telle qu'elle est vécue par les victimes rend souvent difficile voire impossible la possibilité pour elles de se constituer partie civile, surtout quand ce sont des mineurs. En cela il faut ajouter le sentiment de honte, de culpabilité diffuse et de résignation. Une personne victime d'inceste est très souvent un handicapé psychosocial à vie.

Les pratiques incestueuses sont le plus souvent sources d'éclatement des ménages et de précarisation des structures de la parenté. Ainsi leur éradication est indispensable pour le maintien de la cohésion familiale mais surtout pour l'épanouissement et l'équilibre psychologique de la personne.

### **1-3- L'excision**

Les formes les plus pratiquées sont l'excision légère (qui consiste à couper une partie du clitoris) et l'infibulation (qui consiste à l'ablation totale du clitoris). Quelle que soit leur forme, ces pratiques ont des conséquences néfastes sur la santé des filles. Elles peuvent entraîner des douleurs qui créent des chocs émotionnels et psychologiques. Les risques d'hémorragie sont énormes. Et quand l'hémorragie qu'elle entraîne n'est pas maîtrisée, elle peut conduire à la mort de la fille. Il s'y ajoute que les risques de contracter des infections comme le tétanos, l'hépatite B et aujourd'hui le SIDA sont réels. Ce n'est pas tout puisque privées ainsi d'une partie essentielle de leur appareil génital, les enfants excisés peuvent connaître plus tard d'autres problèmes surtout lors des grossesses et accouchements.

Les statistiques indiquent qu'au Sénégal entre 20 et 30% des femmes ont subi l'excision, ce qui fait environ un million à un million cinq cent mille personnes. Et pratiquement toutes les régions sont concernées, du sud est du pays jusqu'en Basse et Moyenne Casamance, de la Vallée du Fleuve dans le Fouta aux Iles du Saloum. Ces statistiques, fournies par le Ministère de l'Enfance et de la Femme, font ressortir une pratique de l'excision selon les groupes ethniques.

Ainsi chez les haalpulaars, elle est pratiquée à 80 – 90%. Les Soninkés, les Mandingues et les Socés la pratiquent à 74% tandis que les diolas (Fognis) se situent à 49%, les Sérères

Niominka ferment la marche avec 5%.

Du point de vue des droits de l'homme, il y a ici une violation du droit à l'intégrité physique de la personne. C'est pourquoi les autorités sénégalaises ont voté une loi interdisant la pratique de l'excision sur tout le territoire national.

#### **1- 4- La pédophilie**

La pédophilie est le fait de procéder à des attouchements, des caresses, des gestes, des manipulations pornographiques, utilisation d'images ou de sons par des procédés techniques quelconques à des fins sexuelles sur un enfant de moins de 16 ans.

La pédophilie est un phénomène qui prend de l'ampleur et vis-à-vis duquel l'opinion publique est de plus en plus sensible surtout grâce aux comptes rendus que la presse en fait et des commentaires. Au début, l'opinion publique situait les auteurs dans les rangs des étrangers vivant au Sénégal, notamment les européens. Cependant de plus en plus, on fait cas de nationaux se livrant à de telles pratiques. Dans la plupart des cas, il s'agit de personnes vivant dans le voisinage immédiat des enfants.

Selon l'étude du Ministère de la Famille et de la Petite Enfance menée en 2002 en vue de l'élaboration du plan national d'action contre les abus et l'exploitation sexuelle des enfants ce phénomène est surtout présent dans les milieux environnants, les sites touristiques, les milieux institutionnels formels ou non formels tels que les écoles, les écoles coraniques ou daaras, lieux de consultations occultes par des marabouts traditionnels, centres d'alphabétisation, colonies de vacances, structures d'accueil en rupture ou en conflit avec la loi. A ce niveau, on peut noter que les enquêtes faites par DEI Sénégal sur les enfants en conflit avec la loi révèlent que 12% des enfants enquêtés affirment avoir fait l'objet d'abus sexuels dans les structures d'accueil (prison, centre de rééducation...) de la part de compagnons de chambre ou de cellule plus âgés.

En tout état de cause, on est obligé de constater qu'une bonne partie des filles, pour des raisons multiples, développent de plus en plus un intérêt marqué pour ce qui relève de la

sexualité. D'où une précocité réelle qui peut alimenter des goûts pédophiles. Si elle n'est pas objectivée et gérée de façon adéquate dans les dispositifs de socialisation de l'enfant.

### **1- 5- Les mariages précoces et /ou forcés**

Les mariages précoces et/ou forcés sont encore répandus au Sénégal et constituent une violation des droits des enfants et des adolescents notamment de leurs droits à l'éducation. Selon l'étude réalisée par le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance en 2002, le mariage précoce ou forcé concerne les filles de moins de 13 ans. Il se traduit par une intégration de la fillette sans consultation préalable, dans une relation conjugale où elle est instrumentalisée en tant qu'objet sexuel, ce qui conduit souvent à des drames conjugaux se traduisant par des sévices corporels, « des viols légitimes », des adultères, etc.

L'opinion publique sénégalaise sera toujours marquée par l'histoire de cette fille de 11 ans morte des suites d'une nuit nuptiale qui lui a été imposée.

En outre, le mariage forcé est fréquent, et les lois nationales relatives à l'âge légal du mariage ne sont pas respectées. Selon les résultats de l'enquête réalisée par Population Council Bureau de Dakar (PCBD) en 2000, auprès de 313 adolescentes mariées au Sénégal, la plupart des filles interviewées ont appris leur mariage le jour de la célébration. Elles n'ont pas choisi leur conjoint et vivent des changements soudains et brutaux (abandon scolaire, liberté limitée dans la maison, interdiction de fréquenter leurs ami (e)s, entière responsabilité pour les travaux domestiques, entretien du mari, problèmes de santé et de maternité, etc.

En plus les mariages précoces et/ou forcés constituent une source de fécondité précoce qui représente un véritable danger pour le fœtus et la mère. Les conséquences de la grossesse précoce chez les adolescentes sont considérées au Sénégal comme des problèmes de santé publique. Les avortements, les accouchements prématurés ou difficiles avec un taux de césarienne élevé, les déchirures du périnée, les infections génitales pouvant aboutir à la stérilité, la moralité maternelle et infantile sont les conséquences d'une maternité précoce.

## **Chapitre II : Analyse des facteurs explicatifs de la vulnérabilité des filles**

L'analyse de vulnérabilité consiste à mettre en évidence les sources probables de fragilisation des populations, sous forme de contraintes telles que se développe de façon de plus en plus marquée le phénomène des abus sexuels sur les jeunes filles.

### **2- 1- Les facteurs socio-économiques**

Le milieu social, l'environnement économique et culturel ont une forte influence sur les conduites, comportements et attitudes des personnes qui y vivent. La couche la plus sensible de la population c'est-à-dire la jeunesse et en particulier les jeunes filles ne sont pas épargnées par cette influence. En effet compte tenu de leur immaturité et de leur innocence, elles résistent difficilement aux multiples pressions extérieures qui s'exercent sur elles et sont souvent des victimes à la merci des personnes qui ont un goût prononcé pour le vice, la violence voire le crime.

Les facteurs socio-économiques qui favorisent la vulnérabilité des jeunes filles en matière d'abus sexuels se rapportent principalement à la crise économique / pauvreté, à la fragilisation dans la prise en charge parentale, et à l'insécurité notoire dans la rue.

#### **2- 1- 1- La pauvreté**

Au titre de l'indice de développement humain (IDH), le Sénégal se classait à la 155<sup>ème</sup> place sur 175 pays au niveau mondial en 1999. Cette position montre largement la présence de la pauvreté dans la société sénégalaise. Ainsi la lutte contre la pauvreté est une priorité pour le gouvernement du Sénégal, l'élaboration et l'adoption d'un document de stratégie et de réduction de la pauvreté (DSRP) traduit la volonté des autorités gouvernementales de limiter l'ampleur du phénomène.

Cette situation est d'autant plus frappante aujourd'hui avec la flambée des prix du pétrole au niveau mondial qui a pour corollaire la montée notoire des prix des denrées de première nécessité au niveau national. Les adolescents qui par nature dépendent de leurs

parents subissent les contre coups de la pauvreté. En effet les parents plus que jamais soucieux de la recherche de la dépense quotidienne (DQ), hypothèquent le plus souvent l'éducation de leurs enfants.

Le document : Analyse de la situation de l'enfant et de la femme au Sénégal souligne que « les ménages sénégalais sont d'abord préoccupés par l'alimentation, les autres catégories de dépenses de consommation sont particulièrement sous représentées. Les ménages sénégalais sont, pour ainsi dire, alimentaires ». De plus, l'on constate de plus en plus une féminisation de la pauvreté. Et cela est dans une large mesure la source du dysfonctionnement qui affecte le développement harmonieux de l'enfant.

## **2- 1- 2- La fragilisation de la prise en charge parentale**

La famille est traditionnellement considérée comme le meilleur dans la socialisation de l'enfant. L'éducation de la fille doit être en premier ressort assurée par les parents mais également par tous les membres de la famille (tante, oncle, grands parents, ...). Mais il faut reconnaître que la société sénégalaise a connu de profondes mutations suite à l'introduction de l'économie marchande qui a favorisé une urbanisation accélérée ; ce qui a pour premier effet une modification des mécanismes traditionnels de socialisation de l'enfant.

Les dispositifs de prise en charge de l'adolescente au niveau familial sont devenus inopérants. En plus de tout cela et compte tenu des tabous, les parents ne communiquent pas avec leurs enfants sur des questions de sexualité. A ce propos le Ministère de la santé dans une enquête réalisée en collaboration avec Population Council en 2000 indique que la plupart des parents reconnaissent ne pas communiquer avec leurs enfants sur les questions se rapportant à la santé de la reproduction et de sexualité en particulier.

Or le manque de communication entre parents et enfants est reconnu comme étant un facteur de fragilisation des filles. Ces dernières, n'ayant pas reçu une éducation suffisante ou de qualité et n'étant pas assez encadrées pour être à l'abri d'éventuels sévices sexuels, sont souvent victimes de cas de viol, d'actes pédophiles ou d'autres types d'abus sexuels.

## **2 - I- 3 - L'insécurité**

La rue est devenue un lieu incertain où se déroulent la plupart des cas d'abus sexuels, viols, pédophilie. En effet avec l'érosion de la capacité de prise en charge parentale, le cadre familial est devenu trop étroit sinon incapable pour servir d'espace de socialisation de l'enfant. La rue est ainsi devenue un espace privilégié mais tout autant incontrôlé de socialisation. Elle n'est plus ce lieu sécurisant où les classes d'âge, au travers de jeux multiples et mutuellement enrichissants, évoluent en toute quiétude. Elle est devenue le lieu de tous les dangers où les violences, les viols, les agressions multiples sont à la limite banalisés.

L'exposition à la rue devient une source de danger permanent et de déséquilibre éducatif. Or les parents n'arrivent plus à garder leurs enfants à la maison. Ces derniers sont obligés d'aller chercher des repères comportementaux ailleurs que dans leurs familles.

Quand on sait que l'adolescente est un être dont le processus de développement psychologique est inachevé, il devient facilement manipulable face à un adulte mal intentionné.

### **1- 2- Les facteurs liés aux comportements des jeunes filles**

La vulnérabilité des filles aux abus sexuels s'explique dans une certaine mesure par l'adoption de certains comportements comme la prostitution clandestine liée souvent à la conjoncture économique. On note également une perte de valeur – déviance chez la plupart des jeunes filles.

#### **2- 2- 1- La prostitution clandestine**

L'on est obligé de constater aujourd'hui au Sénégal, que les filles, en plus de ne pas bénéficier d'une couverture éducative adéquate et suffisante, sont soit sous prétexte de manque d'éducation, soit par obligation de survie, intégrées dans des situations immorales comme la prostitution. Au Sénégal, la prostitution se manifeste sous deux formes : une forme

légale et une forme clandestine. Cette dernière se développe à des vitesses inquiétantes. On observe que dans la plupart des cas, des filles mineures s'adonnent à la prostitution.

Le Docteur I. Ndoye, dans une étude réalisée en 1995 estime que 60% des prostituées clandestines sont âgées de moins de 20 ans. Elles sont très souvent plus victimes que proprement fautives. Des spécialistes de la brigade des mineurs font noté que très souvent des filles mineures deviennent des prostituées à travers les défilés de mode, la fréquentation assidue des boîtes de nuit, des plages, des marchés et en particulier des zones de touristes ...

Une étude faite en 1997-1998 par DEI Sénégal dans les régions de Thiès, Kaolack, Diourbel et Saint-Louis situe à 1,85% le taux des enfants étant livrés à cette pratique pendant la période considérée.

Cependant ces données qui ne portent en fait que sur des cas d'informations judiciaires, policières, portant sur les délits d'enfants mineurs, sont loin de refléter l'ampleur du phénomène.

Dans un environnement à risque, ces filles sont le plus souvent victimes d'abus sexuels sans compter les autres problèmes liés aux maladies telles que les IST/SIDA.

### **2- 2- 2- Perte de valeurs - déviances**

Malgré l'apparente profondeur des références aux valeurs traditionnelles et religieuses, l'on note une tendance au relâchement des mœurs, voire à un certain libertinage.

Le Sénégal est pourtant connu comme un pays traditionnellement ancré dans des valeurs culturelles et religieuses qui sont inculquées à l'enfant dès le très bas âge. Cela devait lui permettre d'avoir une éducation de base très solide et une forte personnalité qui l'aideront à mieux vivre au milieu de ses semblables et d'avoir un développement psychologique normal.

Cependant cette situation est en voie de changement. On note de nos jours une tendance à une déperdition des mœurs qui se manifestent dans le langage, l'habillement et les

comportements des jeunes. On voit dans les manifestations sociales et culturelles (sabar, tour, baptême, soirée sénégalaise, plage, ...) des modes vestimentaires et des comportements immoraux et indécents. Et ce qui est le plus choquant c'est que ces « outrages à la pudeur » sont de plus en plus banalisés et restent dans la plupart du temps impunis.

En plus de tout cela, la multiplication des mass-médias avec leurs lots d'influences néfastes favorise l'adoption de comportements pour le moins équivoques. Et l'autorité parentale elle-même s'est effritée au point que les jeunes filles sont dans la plupart du temps livrées à elles-mêmes sans trop savoir comment s'orienter dans la vie et réagir adéquatement à des situations qui les mettent en danger.

## **2- 3- Les facteurs liés aux déficiences institutionnelles**

Les manquements dans le système institutionnel sont en partie liés aux facteurs explicatifs de la vulnérabilité des filles face aux abus sexuels. Il s'agit principalement de déficience dans le système d'éducation formelle et des insuffisances dans les dispositifs de protection de l'enfant.

### **2- 3- 1- Déficience dans le système d'éducation formelle**

L'éducation de base des filles est un droit fondamental reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH 1948). Et le Sénégal a ratifié sans réserve toutes les conventions internationales sur le droit à l'éducation des filles.

Dès lors la scolarisation des filles voire l'éducation et la formation des femmes sont devenues une priorité au Sénégal.

Même si des progrès significatifs ont été réalisés dans la scolarisation des filles, il est à souligner que l'inscription massive ne suffit pas. Encore faudrait-il que les filles restent à l'école et atteignent des niveaux d'éducation universitaire.

Certes il y a eu une amélioration régulière du taux brut de scolarisation du pays et en même temps de celui filles. Par exemple en 2000, le taux de scolarisation au niveau de

l'élémentaire était de 68,3% et il est passé à 75,8% en 2003 dont 79,3% de garçons et 72,3 de filles.

Mais il faut dire que l'école sénégalaise est en train de traverser une profonde crise avec des grèves interminables qui ne manqueront pas d'affecter la scolarisation des enfants.

Divers facteurs contribuent à la non scolarisation des filles. Ou bien même lorsqu'elles sont inscrites, ceux-ci influent négativement sur leurs rendements académiques et leurs aspirations professionnelles.

Parmi ces facteurs il y a le coût de la scolarisation qui ne peut être assuré par que certaines familles pour tous les enfants. Et le cas échéant ce sont souvent les filles qui sont sacrifiées au profit des garçons. En plus c'est la fille qui assiste sa mère dans les travaux domestiques. En conséquence les problèmes économiques ou la pauvreté familiale induisent la fille non seulement à abandonner les études mais aussi et souvent à abandonner au profit de leurs frères.

Toutes ces considérations mettent en exergue le déficit d'une couverture éducative pertinente de l'école sénégalaise. Or l'école doit rester un élément clef du dispositif de socialisation pour l'enfant, qui leur fait intérioriser valeurs, normes et esprit de discipline.

### **2- 3- 2- Insuffisance dans les dispositifs de protection de l'enfant**

Les enfants sénégalais par delà les déficiences du système d'éducation formelle, ne sont pas suffisamment protégés.

D'après une étude réalisée par le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance en 2002 pour l'élaboration d'un plan national d'action contre les abus et l'exploitation sexuelle des enfants, on a relevé plusieurs dysfonctionnements dans les dispositions de protection des enfants.

Sur le plan institutionnel, il y a une dispersion et une inefficacité des structures d'intervention.

Les structures en place, en plus d'être très peu opérantes en particulier, quand il s'agit des enfants en danger moral, sont très peu coordonnées dans leur mode d'intervention.

En plus des considérations socio-culturelles font qu'il y a une réticence des victimes à dénoncer les infractions relatives aux abus sexuels. Ils ont tendance à solutionner le problème à l'amiable.

Sur le plan de la prise en charge médicale et sociale des victimes au niveau national, il y a une tendance à s'arrêter aux procédures relatives à la simple dénonciation et à abandonner la victime à son sort voire à la rejeter et à faire preuve d'insouciance par rapport aux effets psychologiques et sociaux des abus sexuels.

En plus il y a un manque de suivi psycho-médical par les services compétents et une difficulté d'obtenir des documents médicaux fiables destinés à la justice.

Toutes ces considérations représentent de sérieuses contraintes pour la protection des enfants face aux abus sexuels.

**IIème partie :**  
**Présentation du cadre de**  
**l'étude : le CCA de**  
**Pikine/Guédiawaye**

Le Centre Conseil pour Adolescent de Pikine/Guédiawaye est le premier centre créé au Sénégal en 1996. Il est logé au sein du centre départemental d'éducation populaire et sportive (CDEPS) de Guédiawaye. Il est plus précisément située près de la Mairie de la ville de Guédiawaye , entre le carrefour de « Dakar Dem Dikk », le stade municipal Amadou Barry et le village artisanal Madame Elisabeth Diouf.

Son implantation au sein du CDEPS se justifie par le souci de discrétion pour faciliter l'accès du centre par les jeunes.

La présentation du centre peut s'articuler autour des axes suivants :

- contexte et justification
- missions et objectifs
- organisation et personnel

## **Chapitre I : Contexte et justification**

### **1- 1- Contexte**

Depuis avril 1998, avec l'adoption de sa politique de population, le Sénégal a mis en œuvre d'importants projets et programmes d'informations et de sensibilisation sur les questions de populations, qui s'adressent aux différentes couches de la société y compris la jeunesse.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action du projet promotion des jeunes qui s'emploie depuis son démarrage en 1992 à préparer les jeunes (garçons et filles) à une vie responsable en les informant sur les problèmes de santé de la reproduction.

Le projet est appuyé depuis sa création par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

Dans cette perspective, le Projet Promotion des Jeunes (PPJ) a mis en place des centres conseils pour adolescents, qui sont actuellement au nombre de 13 et implantés sur l'étendue du territoire national.

C'est dans ce contexte que fut créé le centre conseil pour adolescents de Pikine/Guédiawaye en 1996. Il fut le premier centre créé dont le succès permettra d'étendre l'expérience dans d'autres localités.

Avec l'installation du centre de dépistage volontaire anonyme et d'accompagnement (CDVAA), le CCA de Pikine /Guédiawaye est devenu un modèle de référence au plan national mais aussi au niveau sous régional.

### **1- 2- Justification**

L'implantation du Centre Conseil pour Adolescent dans les départements de Pikine/Guédiawaye n'est pas fortuite. Elle se justifie à plusieurs niveaux.

## **Sur le plan démographique**

Selon les estimations du CCA, les départements de Pikine/Guédiawaye recouvrent une population estimée à 258 375hts, avec 60% de jeunes dont 42% sont âgés entre 10 et 24 ans.

## **Sur le plan social**

Cette importante population est confrontée à de multiples problèmes dont les plus importants sont la pauvreté, le chômage des jeunes, l'analphabétisme, la déperdition scolaire, la promiscuité.

En outre cette forte population juvénile fait face à une insuffisance d'infrastructures sanitaires capables de leur offrir des services en matière de santé reproductive et sexuelle.

L'usage abusif de la drogue, de l'alcool, du tabac, le taux élevé des grossesses précoces et indésirées, des cas de viols, de pédophilie, ... constituent également des problèmes auxquels sont confrontés les jeunes de ces localités.

Ces divers facteurs constituent les principales causes qui ont sous tendu la création du CCA de Pikine/Guédiawaye.

Créé dans ce contexte ci-dessus avec ces facteurs justificatifs, le CCA de Pikine/Guédiawaye a des missions et des objectifs bien précis.

## **Chapitre II : Missions et objectifs du CCA**

### **2- 1- Missions**

Le Projet Promotion des Jeunes vise à promouvoir la santé de la reproduction des jeunes et des adolescents de 10 à 25 ans en vue de les amener à modifier leurs attitudes et comportements par une vie adulte responsable. Cette volonté du projet se concrétise à travers les actions des centres conseils pour adolescents dont en particulier celui de Pikine/Guédiawaye. Ce dernier a pour principales missions de prévenir les situations à risque en matière de sexualité et de santé reproductive des adolescents et des jeunes, d'offrir des soins curatifs et de promouvoir l'adoption de comportements responsables et éclairés. Dans la pratique, le CCA de Pikine/Guédiawaye mène conjointement des actions curatives à travers l'offre de services et préventives en terme de sensibilisation.

### **2- 2- Les objectifs**

Le CCA de Pikine/Guédiawaye s'est fixé plusieurs objectifs dont la réalisation justifie ses activités de tous les jours. Ces objectifs qui sont essentiellement centrés sur les jeunes et particulièrement sur les adolescents sont les suivants :

- accueillir, écouter et informer les jeunes de 10 à 25 ans sur tous les problèmes ou fléaux qui frappent la jeunesse et principalement les IST, le VIH/SIDA, la drogue, les viols, la pédophilie, ...
- attirer l'attention des jeunes et des adolescents sur les dangers d'une sexualité précoce, des grossesses précoces, des avortements clandestins, des IST/SIDA, de la toxicomanie, des mutilations génitales ;
- contribuer à promouvoir les droits des adolescents.

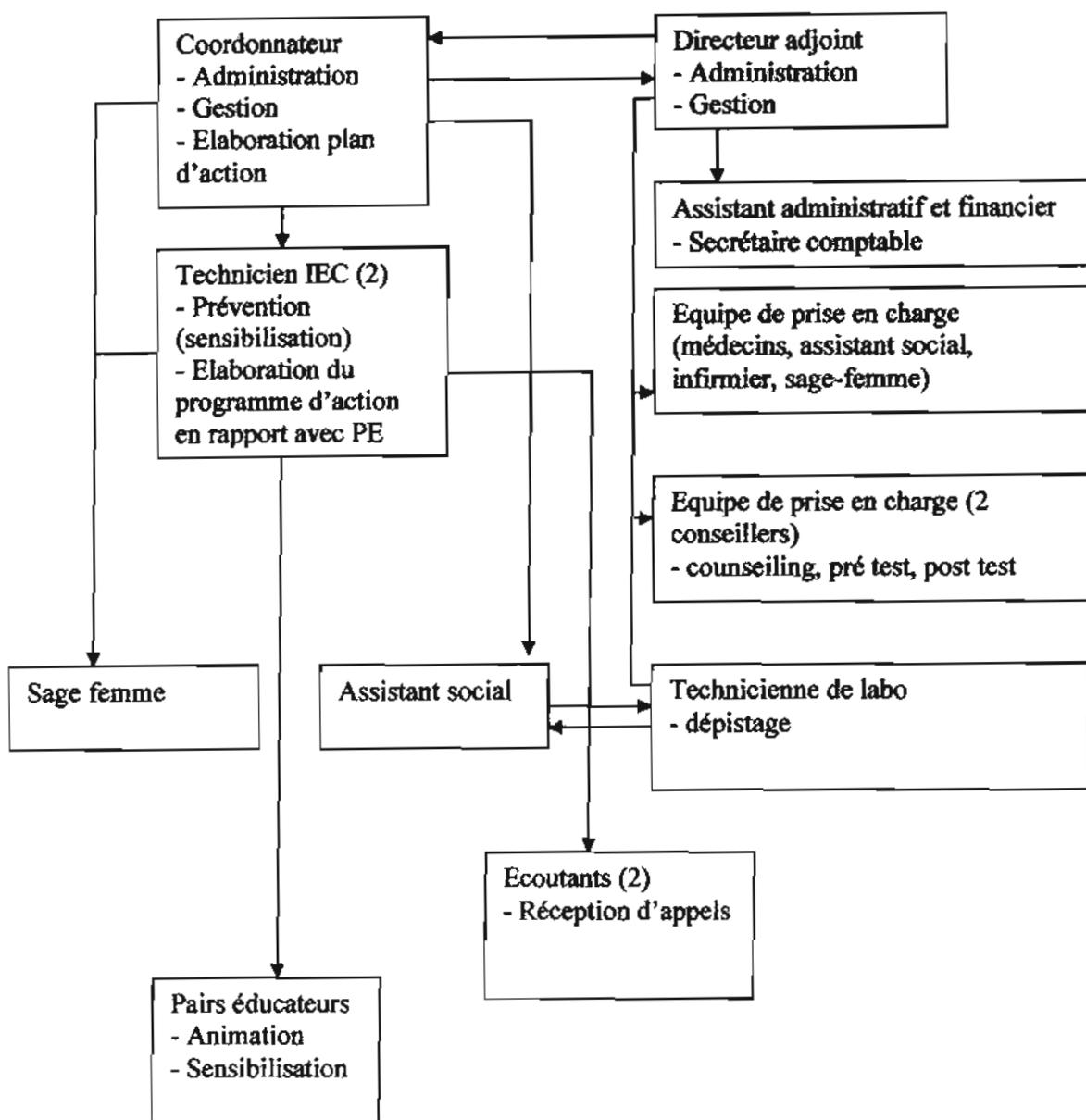
Dans le but d'atteindre les objectifs et les missions qui lui sont assignés, le CCA de Pikine/Guédiawaye s'appuie sur une organisation et un personnel assez dynamique chargé de la mise en œuvre d'un ensemble d'activités.

## **Chapitre III : Organisation et personnel du CCA de Pikine/Guédiawaye**

### **3- 1- L'organisation**

L'organisation du CCA de Pikine/Guédiawaye est à l'image de son partenariat avec l'organisation communautaire de base (OCB) synergie pour l'enfance. Dans le cadre de ce partenariat, les relations et les interférences qui le sous tendent sont observables à travers l'organigramme présenté ci-dessous.

Figure 1 : Organigramme du CCA de Pikine/Guédiawaye



Source : CCA de Pikine/Guédiawaye

La lecture de cet organigramme montre que le personnel du CCA et celui du CDVAA travaillent en collaboration dans le cadre d'un partenariat entre CCA et l'OCB synergie pour l'enfance. Le CCA est dirigé par un coordonnateur qui est chargé d'administrer, de gérer et d'élaborer un plan d'action pour le CCA. Il y a deux (2) techniciens IEC, une sage-femme et un assistant social qui travaillent sous la direction du coordonnateur. Les écoutants figurent également dans l'organigramme mais, leur contrat ayant expiré, c'est l'assistant

social qui s'occupe en même temps du rôle d'écouter en attendant que les contrats de ces derniers soient renouvelés.

Les pairs éducateurs qui sont actuellement plus de 30, travaillent sous la direction des techniciens IEC et les aident dans leur mission de sensibilisation et d'orientation en SR et SM.

Pour le CDVAA, il y a le directeur adjoint qui est un collaborateur direct du coordonnateur. Il est assisté par un secrétaire comptable dans ses fonctions administratives et financières. Ensuite il y a deux équipes de prise en charge : une première équipe composée de quatre (4) médecins dont deux pédiatres et deux généralistes, d'un infirmier et de la sage-femme ; la deuxième équipe de prise en charge est composée de deux (2) conseillers chargés du counseling, et des conseils pré test et post test dans le cadre du test de dépistage pour le VIH/SIDA.

Ces deux équipes sont, en plus du technicien de laboratoire qui est chargé d'effectuer le dépistage, sous la direction du directeur adjoint.

Dans le cadre du partenariat CCA/CDVAA, les personnels des deux centres sont en collaboration dans le déroulement de leurs activités quotidiennes. Ainsi celui du CCA intervient dans les activités du CDVAA mais également le personnel de ce dernier intervient dans les activités du CCA.

### **3- 2- Le personnel du CCA de Pikine/Guédiawaye**

Le CCA de Pikine/Guédiawaye dispose d'un certain personnel avec des fonctions bien spécifiques. Il s'agit du coordonnateur, du technicien IEC, de la sage-femme et de l'assistant social.

Il faut dire que dans le cadre du partenariat entre le Projet Promotion des Jeunes (PPJ) et l'organisation communautaire de base Synergie pour l'enfance, un centre de dépistage volontaire, anonyme et d'accompagnement (CDVAA) a été implanté au sein du

CCA. Et au terme du protocole d'accord signé entre le PPJ et l'ONG Synergie pour l'enfance, ce dernier devrait recruter et payer le personnel suivant :

Un médecin, deux (2) conseillers sociaux, un (1) laborantin, un (1) secrétaire comptable, deux (2) écoutants, un (1) balayeur pour l'entretien et la sécurité des locaux du CCA.

Dans le cadre de ce partenariat les deux structures entretiennent des relations étroites. Le personnel du CCA et celui du CDVAA travaillent en parfaite collaboration sur la base des règles et principes bien déterminés.

Ainsi la présentation du personnel du CCA inclut celui du CDVAA et se fera pour chacun en fonction de ses missions.

#### **- Le coordonnateur**

Le coordonnateur a pour mission principale d'administrer et de gérer le CCA. A cet effet il est chargé d'élaborer les rapports trimestriels et annuels du centre envoyés au niveau du PPJ.

En vertu du partenariat scellé entre le PPJ et l'OCB Synergie pour l'enfance, le coordonnateur est en étroite collaboration avec le Directeur adjoint du centre de dépistage volontaire et anonyme du VIH/SIDA.

La signature des partenariats avec les collectivités locales, les ONG et les associations est du ressort du coordonnateur. Il représente le CCA dans les grandes réunions et rencontres nationales. En matière financière, il est l'ordonnateur du budget alloué au CCA.

Le coordonnateur est pour ainsi dire l'administrateur général chargé de la mise en œuvre de la politique d'orientation stratégique en matière de santé de la reproduction (SR), définie par le PPJ.

### **- L'assistant administratif et financier**

C'est le secrétaire comptable. Il assiste le coordonnateur dans l'exécution des tâches administratives et financières. A cet effet il participe à l'élaboration du programme financier trimestriel mis en œuvre par le coordonnateur afin de définir les besoins matériels, financiers et logistiques du CCA.

Ce programme financier trimestriel est contenu dans un document budgétaire et transmis au PPJ en guise de référence et d'indicateur de l'ambition du CCA.

L'assistant administratif et financier est également chargé d'enregistrer le courrier départ et arrivée.

### **- L'équipe IEC**

Cette équipe est dirigée par un maître d'éducation populaire appuyé par un (1) Volontaire d'Appui aux Activités Socio-éducatives (VAASE) et deux (2) Volontaires d'Appui à la Santé Communautaire (VASC).

L'IEC renvoie à une technique de communication destinée à informer éduquer et communiquer une cible pour l'amener à comprendre une situation ou un phénomène. Au niveau du CCA, l'IEC s'inscrit dans le cadre de la prévention des comportements à risque et de l'information des communautés, et en particulier des adolescents/jeunes sur les questions liées à la SR, le dépistage et d'autres sous thèmes comme la sexualité précoce, et les conséquences d'abus sexuels sur les jeunes afin de les amener à adopter des comportements nouveaux et plus responsables. L'IEC est un secteur névralgique de l'équipe dans la mesure où son développement a un effet d'entraînement par rapport aux autres secteurs.

Elle a comme fonction principale d'élaborer et de planifier toutes les activités d'animation et de sensibilisation du centre. Ces actions sont recentrées à quatre niveaux :

- les projets des jeunes issus des organisations de jeunesse ou des quartiers
- les programmes soumis par l'espace scolaire,
- les activités concoctées par le CCA
- l'appui aux programmes communautaires de base

## **- La sage femme**

C'est elle qui assure la prise en charge sanitaire. Elle a pour mission principale d'offrir des soins curatifs concernant le traitement et le diagnostic des infections, surtout celles qui sont sexuellement transmissibles. Elle donne également des soins en matière de grossesse précoce, de consultations prénatales, d'aménorrhées, de planification familiale. Elle donne les premiers soins curatifs en cas de viol, de pédophilie...

Les missions de la sage-femme concernent aussi l'offre de services préventifs. C'est ainsi qu'en matière de grossesse précoce il arrive que la sage-femme participe en premier ressort à l'offre de conseils lorsque l'adolescente ayant pris connaissance de son état de grossesse décide de l'interrompre ou de se suicider. Elle fait appel par la suite à l'assistant social qui va essayer de les conscientiser et de les ramener à la raison.

La sage-femme participe également à la sensibilisation des femmes sur la pratique du dépistage volontaire et la transmission du VIH de mère à enfant. Dans ce cadre aussi elle travaille avec la collaboration de l'assistant social pour l'accompagnement psycho-social des patientes qui en auront besoin.

## **- Les conseillers**

Dans le cadre du fonctionnement du centre de dépistage volontaire anonyme et d'accompagnement, trois conseillers sont recrutés pour assurer le conseil pré test, post test et la mise à jour des bases de données ou du répertoire des individus dépistés.

Le conseil pré test comme son nom l'indique se fait avant le test de dépistage proprement dit. Il permet aux conseillers d'expliquer au client ce qu'est le dépistage anonyme et l'importance de la connaissance du statut sérologique. Mais c'est surtout le moment de s'enquérir des éléments caractéristiques de la personnalité du client comme son sexe, son ethnie, son lieu de résidence, sa situation matrimoniale...

Le conseil pré test se fait après l'annonce des résultats et dépend de la nature du résultat.

Si le résultat est positif, le conseiller se charge d'annoncer le résultat au client et lui aide à surmonter sa douleur. Si le client accepte de lever son identité, il sera entièrement pris en charge gratuitement pour les anti-rétroviraux et bénéficiera également d'un accompagnement psycho-social.

Les conseillers constituent des acteurs clés dans le cadre de l'atteinte des objectifs du CDVAA pour la vulgarisation du dépistage volontaire et la connaissance par les jeunes/adolescents de leur statut sérologique.

#### **- L'assistant social**

L'assistant social a pour mission principale le soutien psychologique et socio-affectif des adolescents et de leur famille en cas de problème d'ordre social. Il assure également le rôle de médiateur surtout entre l'adolescent et sa famille. L'assistant social travaille en collaboration avec la sage-femme ou le technicien en IEC qui, s'ils le jugent nécessaire peuvent lui envoyer des adolescents qui ont des difficultés sociales. Ces derniers peuvent également de leur propre chef solliciter les services de l'assistant social.

Dans le but d'assurer l'adaptation sociale, économique, professionnelle des adolescents à leur environnement, l'assistant social doit faire montre d'une grande capacité d'écoute, d'ouverture, de dépassement et de courtoisie dans ses activités de tous les jours. La connaissance parfaite de la psychologie des attitudes et des comportements des adolescents qui est fortement influencée par des tensions internes et externes s'impose à l'assistant social.

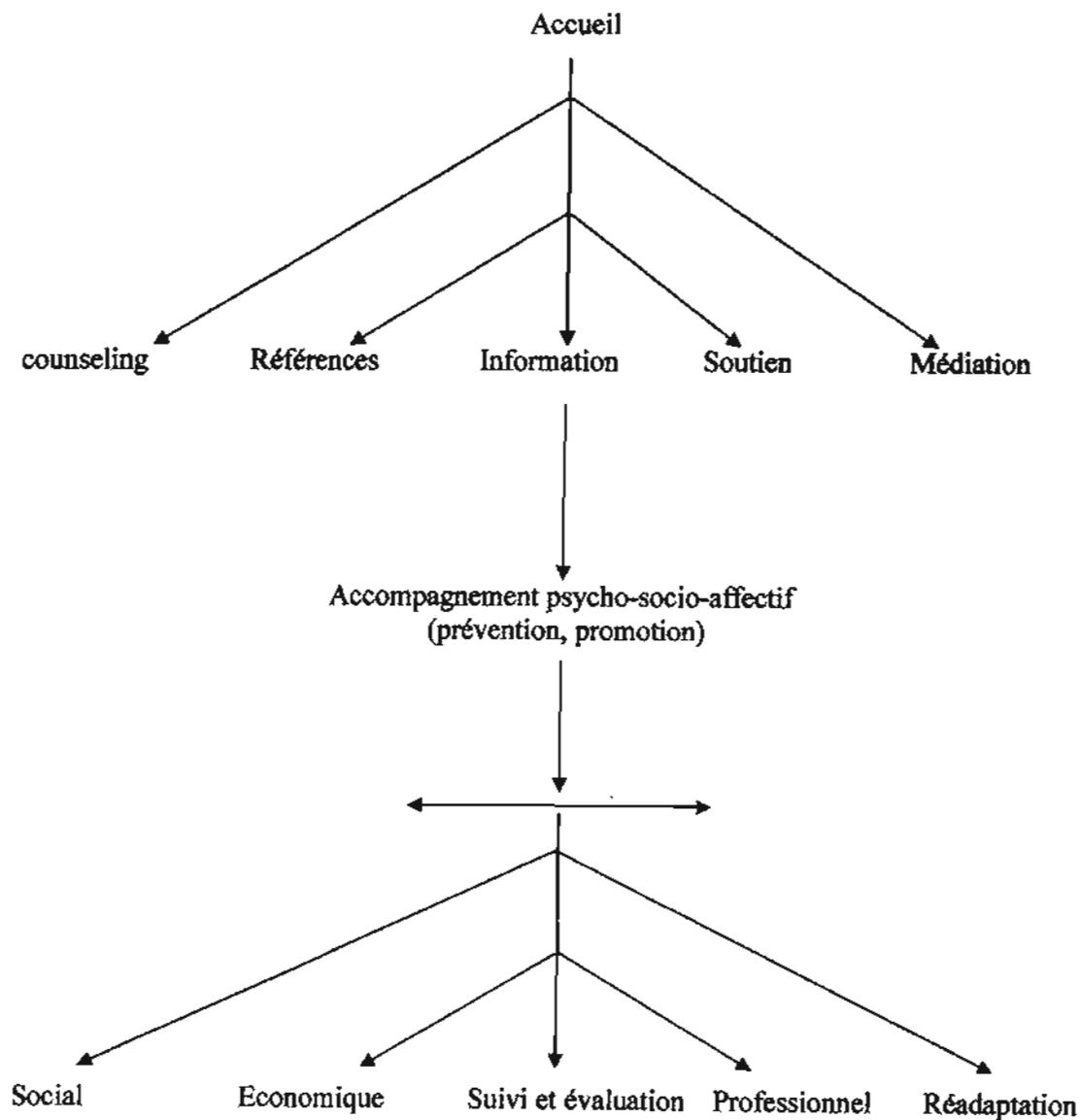
La patience et la polyvalence doivent elles aussi, figurer dans le menu des qualités qui animent l'assistant social qui reçoit des jeunes et des adolescents venant d'horizons divers et de niveau d'instruction différent.

Pour mener à bien la mission qui lui est dévolue, l'assistant social a mis au point une approche qu'il appelle schéma de prise en charge psycho-socio-économique qui est présentée ci-dessous.

Il a à cet effet élaboré des outils ou supports techniques pour une meilleure adéquation entre le schéma de prise en charge psycho-socio-économique et la satisfaction des besoins des clients et des adolescents en particulier.

Et parmi ces outils ou supports techniques figure une fiche de diagnostic social en vue de l'opérationnalité de la trajectoire d'insertion (plus connu sous le nom de fiche d'enquête sociale), d'une fiche de suivi (lettres de référence et de recommandation), et une fiche de recherche et d'un répertoire de téléphone.

**Figure n°2 : Schéma de prise en charge psycho-socio-économique**



Source : Wade Manane

## **- Le laborantin**

Il est recruté par le CDVAA pour diriger le laboratoire installé au niveau du CCA dans le cadre de son partenariat avec l'OCB Synergie pour l'enfance.

Le laborantin est chargé principalement de faire le dépistage des candidats au test de séropositivité. Sous ce rapport, des progrès ont été notés dans la sortie des résultats. Au début l'attente des résultats durait une semaine mais aujourd'hui une (1) heure après le test, le client peut avoir ses résultats.

Le laborantin mène d'autres activités comme la centrifugation, l'aliquotage et les algorithmes.

Le laboratoire effectue d'autres activités comme l'analyse des lymphocytes C04 à l'endroit des personnes dépistées au niveau du CDVAA.

## **- Les médecins**

Quatre médecins sont recrutés au service du CCA. Il y a deux médecins pédiatres chargés d'assurer les fonctions médicales du centre et la prise en charge nutritionnelle des enfants et mères séropositives. 2 autres médecins spécialistes dans la médecine du travail sont chargés de la prise en charge médicale des personnes dépistées positives au VIH/SIDA. Ces quatre médecins sont dans les districts sanitaires qui sont en partenariat avec le CDVAA pour assurer plus de discrétion envers les porteurs du VIH/SIDA.

## **- Les pairs éducateurs**

Ce sont des jeunes qui ont le même âge que la cible. Ils sont les répondants directs du centre au niveau de la communauté : leurs missions consistent à sensibiliser, conseiller et éveiller les jeunes et les adolescents sur les risques d'une sexualité précoce, les conséquences du viol, de la prostitution, le VIH/SIDA...

Il est communément admis que les jeunes et les adolescents échangent difficilement avec leurs parents ou avec des personnes plus âgées sur des questions relatives au sexe et à la

santé reproductive. Les éducateurs pairs, compte tenu de leur âge, qui n'est pas trop éloigné des cibles, pourront informer ces derniers, les sensibiliser pour qu'ils adoptent des comportements sexuels responsables.

La honte qui constitue un handicap pour les adolescents et qui les empêche de communiquer facilement sur des questions de santé de la reproduction sera ainsi levée lorsqu'ils échangent avec les pairs éducateurs.

Ces derniers sont recrutés au sein des associations légalement constituées et disposant d'un programme d'activité précise. Ils doivent faire montre d'une très grande disponibilité, d'une grande capacité d'écoute et de persuasion, et faire de la discrétion leur règle d'or. Ils doivent en outre avoir un niveau d'instruction équivalent au BFEM (Brevet de Fin d'Etudes Moyennes), ou être alphabétisés sur une langue nationale.

Pour mener à bien leur travail, les pairs éducateurs disposent de supports en IEC ainsi que des échantillons de produits pour les démonstrations.

#### **- Les écoutants**

Ils sont recrutés par le CDVAA pour recevoir les appels téléphoniques des personnes qui désirent avoir des informations sur la santé de la reproduction ou sur les activités du CCA. Ces écoutants qui sont au nombre de deux (2) ont pour mission de donner le maximum d'informations possibles dans le respect et l'anonymat. S'il y a un besoin sanitaire ou de plus de soutiens psychologiques, les écoutants peuvent inviter les appelants à se rapprocher du CCA pour plus d'informations.

Mais il faut dire qu'actuellement la ligne téléphonique des écoutants est provisoirement gérée par l'assistant social en attendant que les contrats des écoutants soient renouvelés.

Le personnel du CCA de Pikine/Guédiawaye a pris une nouvelle dimension avec l'installation du CDVAA au sein du CCA. La lutte contre le VIH/SIDA qui peut être une conséquence directe d'abus sexuels a connu d'énormes progrès au niveau du CCA. Et le

Ministère de la Jeunesse, à travers ce centre est en train de faire de la lutte contre le SIDA en milieu jeune une préoccupation centrale.

La présentation du CCA de Pikine/Guédiawaye, à travers son organigramme et son personnel de qualité, permet de voir que la promotion de la santé de la reproduction des adolescents est une véritable préoccupation pour le gouvernement du Sénégal et pour le Projet Promotion des Jeunes.

Mais le CCA de Pikine/Guédiawaye a fait ses preuves dans la lutte contre les abus sexuels sur les jeunes filles. A cet effet, il a mis en place une approche ou une stratégie en vue de mobiliser et d'amener la communauté à s'impliquer dans cette lutte.

**IIIème partie :**  
**Situation des abus sexuels**  
**sur les jeunes filles reçues au**  
**CCA de Pikine/Guédiawaye**

## **Chapitre I : Analyse des données socio-démographiques des filles victimes d'abus sexuels**

A partir de la liste exhaustive de toutes les jeunes filles victimes d'abus sexuels qui ont été reçues au CCA de Pikine/Guédiawaye entre 2005 et 2007, une analyse socio-démographique de ces victimes a pu être réalisée. Ainsi, une répartition des jeunes filles victimes d'abus sexuels, en fonction d'un certain nombre de critères présentés ci-dessous, est faite dans l'optique d'une meilleure analyse de ces données socio-démographiques.

### **1- 1- Répartition des jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur nombre par an**

Tableau 1 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur nombre par an

Année	2005	2006	2007	Total
Nombre	23	11	14	48
Pourcentage	47,91	22,91	29,16	100

Au total, nous avons recensé quarante huit (48) cas d'abus sexuels sur 3 ans c'est-à-dire de 2005 à 2007. Ce qui est statistiquement faible. Cependant, il faut reconnaître que cela ne reflète pas la réalité des abus sexuels. Seulement du fait du caractère immoral des abus sexuels, les populations ont tendance à adopter la loi du silence en cas d'abus sexuels par crainte de l'humiliation au niveau de la communauté ou d'éclatement de la famille lorsque l'abuseur est membre de la famille.

Pour un nombre total de 48 cas d'abus sexuels, 47,91% sont enregistrés en 2005, 22,91% en 2006 et 29,16% en 2007. Donc l'année 2005 est de loin celle qui a connu plus d'abus sexuels. Cela est dû à un certain nombre de raisons. En effet 2005 était l'année des fortes inondations qui ont nécessité la construction de camps d'hébergement. Une importante population de la banlieue, qui a été très touchée par les inondations, a séjourné durant quelques mois au niveau des camps d'hébergement qui ont été le lieu de multiples cas de viols. Le préfet de la ville de Pikine/Guédiawaye avait d'ailleurs sorti une circulaire en demandant au coordonnateur du CCA de Pikine/Guédiawaye d'organiser des activités d'informations, d'éducation et de communication (IEC) au niveau des camps d'hébergement

pour une plus grande sensibilisation des populations sur le phénomène des abus sexuels et de leurs conséquences néfastes sur les victimes.

L'année 2006 a connu une baisse des cas d'abus sexuels (22,91%) mais il y a eu une légère hausse en 2007 (29,16%). Toujours est-il que ces chiffres qui sont relativement faibles sont loin de refléter la réalité des abus sexuels.

### 1- 2- Répartition des jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur âge

Tableau 2 : Les filles victimes d'abus sexuels selon leur âge

Ages en année	Fréquences	Pourcentages
3	1	2,08
13	3	6,25
16	5	10,41
17	3	6,25
18	9	18,75
19	5	10,41
20	4	8,33
21	5	10,41
22	3	6,25
23	1	2,08
24	3	6,25
25	2	4,16
27	3	6,25
34	1	2,08
Total	48	100

**Tableau 3 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels par tranches âges**

Tranches d'âge en année	Nombre	Pourcentages
0 à 12	1	2,08
13 à 20	29	60,4
21 à 34	18	37,48
13 à 25	43	90,25

Il ressort des tableaux 2 et 3 les éléments suivants :

Les cas d'abus sexuels qui sont reçus au CCA de Pikine/Guédiawaye concernent rarement les filles qui ont moins de 12 ans. Une fille âgée de 3 ans figure parmi les abusées.

La tranche d'âge comprenant les jeunes filles qui ont entre 13 et 20 ans est très touchée par le phénomène des abus sexuels traité au CCA. Cette tranche d'âge qui correspond à la période puberté et post puberté est un âge très sensible dans le développement de la fille. C'est une période des transformations physiologiques et psychologiques très importantes au niveau de l'organisme de la fille. La fille qui est généralement immature durant cette période devient vulnérable face aux nombreux problèmes de la vie, à la sexualité et aux abus sexuels en particulier.

Il ressort également de l'examen des cas d'abus répertoriés au CCA de Pikine/Guédiawaye que les abus sexuels touchent plus les jeunes filles qui ont entre 13 et 25 ans qui représentent 90,25% des cas. Ce chiffre qui est très important s'explique dans une certaine mesure par le fait que cette tranche d'âge correspond à la cible même des missions et objectifs du CCA. C'est-à-dire la promotion de la SR des adolescents qui ont entre 10 et 25 ans.

Ainsi, les jeunes filles victimes d'abus sexuels qui ont cette tranche d'âge sont les plus nombreuses à solliciter les soins fournis par le CCA.

Les victimes d'abus sexuels qui sont âgées entre 21 et 34 ans représentent 37,48% des cas. Les victimes de cette tranche ne sont donc pas négligeables et elles bénéficient elles aussi des prestations du CCA bien vrai que certaines d'entre elles (celles âgées de plus de 25 ans) sont en principe exclus du cadre des bénéficiaires. Ainsi le CCA fait montre d'une grande largesse dans ses prestations pour atteindre le maximum de populations.

### 1- 3- Répartition des jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur situation matrimoniale

Tableau 4 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur situation matrimoniale

Années	2005	2006	2007	Total	Pourcentage
Victimes célibataires	21	11	11	43	89,58
Victimes mariées	2	0	3	5	10,41

De 2005 à 2007, parmi les jeunes filles victimes d'abus sexuels, par an, les célibataires sont largement supérieures aux mariées. Sur les 48 cas d'abus sexuels reçus au CCA de Pikine/Guédiawaye, 89,58% sont constituées de célibataires et les 10,41% sont des mariées. Ces dernières sont en général victimes de mariage forcé ou d'excision pendant leur enfance.

### 1- 4- Répartition des jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur scolarisation

Tableau 5 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur scolarisation

Années	2005	2006	2007	Total	Pourcentage
Scolarisées	18	9	11	38	79,16
Non scolarisées	5	2	3	10	20,83

L'analyse des données recueillies au niveau de l'assistant social montre que durant ces trois dernières années c'est-à-dire de 2005 à 2007, il y a une nette prédominance des jeunes filles scolarisées parmi celles qui ont été victimes d'abus sexuels enregistrées. Ces adolescentes scolarisées sont principalement au niveau secondaire ou moyen. Il y a une minorité qui est au niveau universitaire ou dans la formation professionnelle. Et le reste est à l'école primaire ou déjà en situation de travail.

Les jeunes filles victimes d'abus, non scolarisées, représentent 20,83% des cas. Ce sont souvent des bonnes, des coiffeuses ou des vendeuses.

Ainsi les adolescentes qui sont en milieu scolaire fréquentent beaucoup plus le CCA que celles qui sont en milieu extra-scolaire.

#### 1- 5- Répartition des jeunes filles victimes d'abus sexuels selon la nature de l'abus

Tableau 6 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels selon la nature de l'abus

Nature de l'abus sexuel	Fréquence	Pourcentage
Viol	23	47,91
Pédophilie	11	22,91
Mariage forcé	4	8,33
Inceste	4	8,33
Excision	4	8,33
Harcèlement sexuel	2	4,16
Total	48	100

Le tableau 6 montre la répartition des jeunes filles qui ont été abusées selon la nature de l'abus sexuel. Nous remarquons que les cas de viols sont les plus importants, ils sont au nombre de 23 soit 47,91%. Cette fréquence des viols s'explique par le fait que les adolescentes représentent la couche sociale la plus vulnérable de la population et que les abuseurs ont tendance à être attirés par ces filles qui sont à la fleur de l'âge et qui adoptent parfois des comportements les moins équivoques.

Ensuite, la pédophilie vient en deuxième position avec 11 cas soit un pourcentage de 22,91%. Ces jeunes filles sont en général victimes de pédophilie en bas âge mais à l'adolescence elles ressentent encore le traumatisme de l'abus sexuel dont elles ont été victimes à l'enfance. Ainsi elles viennent au CCA pour effectuer un test de virginité ou solliciter un soutien psychologique.

Quant aux cas de mariage forcé, d'inceste et d'excision, ils représentent chacun 8,33% des cas d'abus. Ils sont relativement faibles par rapport au nombre de viol et de pédophilie. Concernant l'excision il faut dire qu'il ne s'agit pas de jeunes filles nouvellement excisées. Elles l'ont été durant leur enfance et lorsqu'elles sont en état de grossesse ou au moment de

l'accouchement, qu'elles ont des complications et ainsi elles viennent solliciter les soins de la sage-femme du CCA.

En dernière position nous avons le harcèlement sexuel qui est au nombre de 2.

#### **1- 6- Répartition des jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur lieu de résidence**

Tableau 7 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur lieu de résidence

Années	2005	2006	2007	Total	Pourcentage
Zone	16	6	9	31	64,58
Hors zone	7	5	5	17	35,41

Dans ce tableau relatif à la répartition des jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur lieu de résidence nous constatons que celles qui habitent dans la zone de Pikine/Guédiawaye sont prédominantes avec 64,58%. Concernant les 35,41% des victimes qui restent, même si elles habitent hors de la zone de Pikine/Guédiawaye, elles résident dans la banlieue de Dakar. Et cette situation ne fait que confirmer notre supposition de départ selon laquelle, la banlieue est très touchée si non plus touchée par le phénomène des abus sexuels. Mais cela révèle également que les prestations du CCA s'étendent au-delà de la zone d'intervention que sont les départements de Pikine/Guédiawaye.

## **Chapitre II : Analyse des prestations du CCA pour les jeunes filles victimes d'abus sexuels et recommandations/suggestions**

Dans le cadre de la promotion de la santé de la reproduction des adolescents/jeunes, le partenariat CCA/CDVAA s'emploie à combiner leurs efforts autour d'un certain nombre d'activités pour répondre aux préoccupations essentielles des adolescents/jeunes.

Concernant les abus sexuels, il y a des soins préventifs pris en charge par la cellule information, éducation et communication IEC. Ce dernier déploie plusieurs activités à travers des stratégies d'animation interactives telles que les causeries, les conférences, les émissions de radio.... Ou bien à travers des stratégies d'animation de masse pour une plus grande sensibilisation.

Les soins curatifs pour les jeunes filles victimes d'abus sexuels sont offerts à travers une prise en charge médicale ou psycho-sociale.

### **2- 1- La prise en charge médicale des victimes d'abus sexuels**

Elle est assurée par l'équipe clinique composée de la sage-femme, du service de dépistage et des médecins.

#### **2- 1- 1- Les services de la sage-femme**

Assurant l'unité de prise en charge sanitaire au niveau du CCA, elle traite des cas d'abus qui se présentent. Ainsi lorsqu'elle reçoit une jeune fille victime d'abus sexuel, la sage-femme lui administre une contraception d'urgence surtout lorsqu'il s'agit d'un cas de viol, ou d'inceste nouveau. S'il s'avère que la victime est en état de grossesse, la sage-femme assure le suivi.

En cas de tentative de viol c'est surtout un test de virginité que la sage-femme administre à la victime pour vérifier si l'hymen est intact ou non. Ensuite elle réfère les cas d'abus à l'assistant social pour le soutien psycho-social.

La sage-femme se charge d'orienter vers les structures appropriées les cas qui la dépassent notamment les structures hospitalières adéquates.

### **2- 1- 2- Les services de dépistage**

Pour mieux préserver les adolescents et les jeunes du SIDA, le partenariat stratégique PPJ et l'association Synergie pour l'enfance a débouché sur l'expérimentation du premier CDVAA dans le CCA de Pikine/Guédiawaye.

Ainsi les cas de jeunes filles victimes d'abus sexuels reçus par la sage-femme ou l'assistant social sont par la suite référés au service de dépistage. Ce dernier assure le dépistage volontaire de ces victimes pour leur permettre de connaître leur statut sérologique.

En cas de résultat séronégatif, les conseils post test s'orientent à sensibiliser la jeune fille pour une plus grande prévention

Et en cas de résultat séropositif, le service de dépistage se charge de réduire la transmission mère-enfant dans l'espace du pôle PTME (Prévention de la transmission mère-enfant) si la victime est en état de grossesse. Dans le cas contraire elle est orientée vers les structures appropriées de prise en charge en toute confidentialité durant tout le long du processus.

### **2- 1- 3- Les services médicaux**

Ils sont assurés par les médecins installés à l'hôpital Roy Baudouin. Les services d'un médecin sont sollicités lorsque l'abus sexuel exercé sur une jeune fille a occasionné de graves dommages corporels. Ainsi la sage-femme après avoir effectué les premiers soins, réfère ces genres de cas vers les plateaux techniques plus élevés.

Les soins du médecin sont également sollicités pour la prise en charge clinique des victimes d'abus sexuels dépistées positives au VIH/SIDA.

## **2- 2- La prise en charge psycho-sociale des victimes d'abus sexuel**

L'assistant social du CCA a pour mission d'assurer l'accompagnement des personnes ayant sollicité les services du centre et manifestant un besoin réel à cet effet. Mais en plus de cela, il tient office de psychologue parce que le CCA de Pikine/Guédiawaye n'en dispose plus ce qui peut être un réel handicap pour le suivi des victimes d'abus sexuel.

Dans le cadre de la prise en charge des filles victimes d'abus sexuel, l'assistant social se charge de les accueillir et de s'entretenir avec elles pour les soulager et les « ramener à la vie ». Il assure également leur renforcement psychologique en les aidant à surmonter leur traumatisme et à avoir plus d'estime de soi.

S'il y a des cas critiques, l'assistant social les réfère à un psychologue spécialisé.

En tant que médiateur, l'assistant social se charge de partager l'information avec les parents de la victime si ces derniers ne sont pas encore au courant du problème de leur enfant.

Si la victime le sollicite, l'assistant social peut l'aider à saisir les organismes oeuvrant pour la cause de la femme ou de l'individu en général comme le réseau Siggil jigéen, et le Rassemblement Africain pour le Développement Intégré (RADI) en vue de la dénonciation de l'abus sexuel et de pouvoir porter plainte au niveau de la police.

## **2- 3- Les stratégies mises en œuvre par le CCA pour la lutte contre les abus sexuels**

Les stratégies mises en œuvre par le CCA de Pikine/Guédiawaye pour la lutte contre les abus sexuels s'inscrivent dans une dynamique d'actions préventives de comportements par le développement des activités d'informations et de sensibilisation en milieu jeune ainsi qu'en faveur de certaines couches de la population.

Elles sont réalisées par la composante IEC grâce à deux types de stratégies interactives : la communication interpersonnelle et la communication de masse.

Sont reconnues traditionnellement comme stratégies à ces activités : la causerie, l'émission radio, les conférences, le festival de film, ...

## **2- 3- 1- Les stratégies d'animation interactive**

Elles consistent à faire des descentes dans les quartiers pour mener des actions de proximité en matière de sensibilisation et d'information sur les causes et les conséquences des abus sexuels, par les pairs éducateurs issus des associations partenaires en faveur des populations.

### **2- 3- 1- 1- La causerie**

C'est une technique d'animation qui permet aux pairs éducateurs d'organiser une séance d'IEC avec un groupe d'adolescents de 10 à 15 personnes sur un thème déterminé. Par exemple la prostitution clandestine et ses conséquences chez la jeune fille, les risques liés à l'excision, au VIH, le viol et ses conséquences, etc.

Ce nombre réduit de personne permet de mieux instaurer le feed-back avec l'auditeur.

### **2- 3- 1- 2- La conférence**

A l'image de la causerie, elle est aussi une technique d'animation interactive avec un nombre de personnes pouvant atteindre jusqu'à 100 éléments. C'est un canal qui facilite le dialogue de proximité avec son auditoire. C'est l'activité la plus sollicitée par les organisations d'adolescents/jeunes.

### **2- 3- 1- 3- Les émissions radio**

Pour une plus grande écoute des actions de sensibilisation et d'information en SR et particulièrement pour la lutte contre les abus sexuels, les émissions radio présentent les canaux pouvant donner plus d'impacts au programme. Elles permettent de découvrir un rayon plus important que toutes les autres stratégies interactives. On note une participation très dynamique des auditeurs au cours de ces émissions radio.

## **2- 3- 2- Les stratégies d'animation de masse**

Elles procèdent d'une stratégie de mobilisation à grands publics. En relation avec les partenaires communautaires du CCA, ces journées de mobilisation sociale révèlent un caractère de solennité.

En ce qui concerne la lutte contre les abus sexuels, est retenue comme activité principale : le festival du film sur les violences faites aux femmes.

### **2- 3- 2- 1- Le festival du film sur les violences faites aux femmes**

C'est une technique d'animation avec un nombre plus important que les autres citées ci-haut. Chaque année, le CCA de Pikine/Guédiawaye organise le festival du film sur les violences faites aux femmes. Durant le festival qui peut durer trois jours, il y a des projections de films sur les différentes formes de violences exercées sur les femmes. Elle peut regrouper un nombre pouvant aller jusqu'à 500 personnes. Elle vise essentiellement les adolescents et les jeunes mais sont également présents les partenaires communautaires du CCA. C'est un espace de sensibilisation et d'information mais aussi une occasion d'échange entre jeunes et de témoignages des victimes d'abus sexuels.

## **2- 4- Recommandations et suggestions**

L'analyse situationnelle des abus sexuels enregistrés au CCA de Pikine/Guédiawaye montre une acuité des abus sexuels sur les adolescentes et surtout sur celles qui habitent dans la banlieue. Et cela est dû probablement à la pauvreté, à la destruction de la cellule familiale, à l'affaiblissement des valeurs culturelles et morales, etc.

Ainsi, l'urgence de formuler des recommandations et suggestions pour une meilleure prévention, une protection et une prise en charge des abus sexuels se fait sentir.

La prévention renvoie principalement à l'ensemble des dispositions devant être prises en amont pour empêcher la multiplication des cas d'abus sexuels sur les jeunes filles voire l'enrayer dans notre société.

La protection vise l'ensemble des actions à développer pour une intervention efficace contre toutes les manifestations d'abus sexuels.

Quant à la prise en charge, elle renvoie à toutes les mesures à prendre à l'endroit des victimes pour leur permettre de mieux surmonter leur traumatisme et les conséquences néfastes de l'abus sexuels sur leur santé.

#### **2- 4- 1- Au niveau de la prévention**

- Informer les populations sur le phénomène des abus sexuels, leurs causes et leurs conséquences à l'égard des jeunes filles.
- Conscientiser les familles sur l'importance de l'encadrement et de l'éducation sexuelle des filles afin de prévenir les abus sexuels.
- Inculquer aux filles les valeurs morales et culturelles qui les permettent d'avoir des comportements décents et responsables.
- Donner aux ONG et mouvements intervenant dans les abus sexuels, des compétences spécifiques pour lutter efficacement contre ces abus.
- Développer dans les établissements primaires, secondaires et universitaires ainsi que dans les écoles de formations de jeunes filles, des activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les thèmes des abus sexuels
- Renforcer les capacités des agents IEC des CCA pour descendre davantage sur le terrain et sensibiliser le maximum de population possible sur les abus sexuels.
- Mobiliser les autorités publiques afin de les amener à exprimer une claire volonté politique en matière de lutte contre les abus sexuels.
- Informer les populations sur les textes législatifs réprimant les abus sexuels afin de susciter leur application effective le cas échéant.

#### **2- 4- 2- Au niveau de la protection**

- inciter les victimes ou leur famille à porter davantage plainte pour une plus grande répression des abuseurs afin de les écarter de la société et servir de leçon aux autres.

- Donner la possibilité aux prestataires des CCA et des structures d'accueil des victimes d'abus sexuels de pouvoir s'auto-saisir pour porter plainte et dénoncer les abuseurs si les victimes ou leur famille, veulent solutionner le problème à l'amiable.
- Faciliter l'obtention de documents médicaux fiables pouvant être adressés à la justice comme élément probatoire.
- Effectuer des mobilisations sociales visant à briser les tabous et les croyances qui entourent les aspects relatifs à la vie sexuelle et qui favorisent la loi du silence.
- Eviter le rejet et la marginalisation des jeunes filles victimes d'abus sexuels par la société.

#### **2- 4- 3- Au niveau de la prise en charge**

- installer dans les CCA et les structures sanitaires de base des psychologues afin d'assurer un meilleur suivi psychologique des jeunes filles victimes d'abus sexuels.
- Spécialisation du personnel d'intervention sur la question des abus sexuels pour une meilleure prise en charge des victimes
- Multiplier les CCA et les structures appropriées de prise en charge de victimes d'abus sexuels
- Assurer un suivi psycho-médical des jeunes filles victimes d'abus sexuels au niveau des CCA et des structures psycho-sanitaires de base.
- Redynamiser dans les CCA les lignes d'écoute pour faciliter aux jeunes filles victimes d'abus sexuels, la confiance en toute discrétion.
- Prendre en compte l'impact psycho-affectif au niveau des victimes lors de la procédure judiciaire.

## Conclusion

Le phénomène des abus sexuels est un sujet d'actualité qui touche toutes les couches sociales. Chaque jour, il prend des dimensions considérables qui rendent plus que nécessaire une plus grande attention de la part des pouvoirs publics et des investigations profondes de la part des chercheurs et de tous les acteurs concernés pour lutter efficacement contre les abus sexuels.

Après l'analyse situationnelle du phénomène des abus sexuels au CCA de Pikine/Guédiawaye, le constat général est que ce sont les adolescentes âgées de 13 à 25 ans qui sont les plus grandes victimes.

Dans notre travail de recherche, nous avons recensé 48 cas de victimes sur les trois dernières années ce qui reflète de loin la réalité du phénomène. Et la majorité d'entre elles habitent dans la banlieue où sévit la pauvreté. En dehors des facteurs liés à la crise économique, les facteurs socio-culturels semblent être les principales causes des abus sexuels. Son ampleur sans cesse grandissante rend urgent le déploiement d'actions concrètes pour faire face à la question afin de l'éradiquer à jamais dans notre société.

La stratégie mise en place par le Ministère de la Jeunesse à travers le PPJ pour endiguer les problèmes de santé reproductive des adolescents/jeunes, a permis la mise sur pied de 13 CCA installés dans plusieurs régions du Sénégal. Et le CCA de Pikine/Guédiawaye qui nous a servi pour cadre de l'étude, déploie un ensemble d'actions stratégiques pour lutter contre le phénomène des abus sexuels au niveau des départements de Pikine/Guédiawaye et même au-delà. Mais, au niveau de la prise en charge des victimes d'abus sexuel, des manquements ont pu être observés en ce qui concerne le soutien psychologique des victimes à cause du défaut de psychologue. Et les recommandations formulées à cet égard ne doivent pas être négligeables car les plus graves conséquences des abus sexuels observés sont des traumatismes physiologiques et psychologiques pour éviter le maximum de séquelles possibles chez la victime.

## Bibliographie

- 1) CIJ du RADI (2002) : Les violences exercées sur les personnes vulnérables 24 p
- 2) CPLP (2006) : Les droits des femmes en matière de santé de la reproduction
- 3) Daligang, L. (1995) : « Le traumatisme de l'inceste », in. M. Gabel et al. Le traumatisme de l'inceste, PUF, [www.google.fr](http://www.google.fr)
- 4) Fall, A S (2002) : L'exploitation sexuelle des enfants au Sénégal, UNICEF, CODESRIA, Dakar
- 5) Mbaye, SM (1999) : Les abus et l'exploitation sexuelle des enfants à Saint-Louis du Sénégal
- 6) Ministère de la Famille et de la Petite Enfance (2002) : Plan national d'action contre les abus et l'exploitation sexuelle des enfants, 93 p
- 7) Ndombi Caroline (2006) : Les caractéristiques socio-démographiques des enfants victimes d'abus sexuels : cas du service de pédopsychiatrie de « Kër Xaleyi » à Dakar, monographie, IPDSR, 69 p
- 8) Niang Abdoulaye (1996) : Les enfants en conflits avec la loi dans la région de Dakar, Enquête réalisée par DEI Sénégal
- 9) Population Council : Lueur d'espoir, la santé de la reproduction des adolescents au Sahel 45 p
- 10) Réseau Siggil Jiggen (1999) : L'excision, un problème de santé publique au Sénégal
- 11) UNICEF (2000) : Analyse de la situation de la femme et de l'enfant au Sénégal 15 p
- 12) Wade, I (2004) : Santé de la reproduction et relations de genre en milieu scolaire : étude des connaissances, attitudes et pratique des élèves du Lycée John Kennedy, mémoire de maitrise, IFRDSR, Dakar, 71 p.

## **Liste des figures**

Figure 1 : Organigramme du CCA de Pikine/Guédiawaye

Figure n°2 : Schéma de prise en charge psycho-socio-économique

## **Liste des tableaux**

Tableau 1 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur nombre par an

Tableau 2 : Les filles victimes d'abus sexuels selon leur âge

Tableau 3 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels par tranches âges

Tableau 4 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur situation matrimoniale

Tableau 5 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur scolarisation

Tableau 6 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels selon la nature de l'abus

Tableau 7 : Les jeunes filles victimes d'abus sexuels selon leur lieu de résidence

# Table des matières

<b>SOMMAIRE</b> .....	1
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	2
<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>PROBLEMATIQUE</b> .....	6
<b>IERE PARTIE : GENERALITE SUR LES ABUS SEXUELS FAITS AUX JEUNES FILLES AU SENEGAL</b> .....	10
<b>CHAPITRE I : SITUATION SUR LES ABUS SEXUELS DONT SONT VICTIMES LES FILLES AU SENEGAL</b> .....	11
1-1- LE VIOL.....	11
1- 2- L'INCESTE.....	12
1- 3- L'EXCISION.....	13
1- 4- LA PEDOPHILIE.....	14
1- 5- LES MARIAGES PRECOCES ET /OU FORCES.....	15
<b>CHAPITRE II : ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA VULNERABILITE DES FILLES</b> .....	16
<b>2- 1- LES FACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES</b> .....	16
2- 1- 1- LA PAUVRETE.....	16
2- 1- 2- LA FRAGILISATION DE LA PRISE EN CHARGE PARENTALE.....	17
2- 1- 3- L'INSECURITE.....	18
<b>1- 2- LES FACTEURS LIES AUX COMPORTEMENTS DES JEUNES FILLES</b> .....	18
2- 2- 1- LA PROSTITUTION CLANDESTINE.....	18
2- 2- 2- PERTE DE VALEURS - DEVIANCES.....	19
<b>2- 3- LES FACTEURS LIES AUX DEFICIENCES INSTITUTIONNELLES</b> .....	20
2- 3- 1- DEFICIENCE DANS LE SYSTEME D'EDUCATION FORMELLE.....	20
2- 3- 2- INSUFFISANCE DANS LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DE L'ENFANT.....	21
<b>IIEME PARTIE : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE : LE CCA DE PIKINE/GUEDIAWAYE</b> .....	23
<b>CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> .....	25
1- 1- CONTEXTE.....	25
1- 2- JUSTIFICATION.....	25
<b>CHAPITRE II : MISSIONS ET OBJECTIFS DU CCA</b> .....	27
2- 1- MISSIONS.....	27
2- 2- LES OBJECTIFS.....	27
<b>CHAPITRE III : ORGANISATION ET PERSONNEL DU CCA DE PIKINE/GUEDIAWAYE</b> .....	28
3- 1- L'ORGANISATION.....	28
3- 2- LE PERSONNEL DU CCA DE PIKINE/GUEDIAWAYE.....	30

<b>IIIEME PARTIE : SITUATION DES ABUS SEXUELS SUR LES JEUNES FILLES REÇUES AU CCA DE PIKINE/GUEDIAWAYE.....</b>	<b>40</b>
<b>CHAPITRE I : ANALYSE DES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES FILLES VICTIMES D'ABUS SEXUELS.....</b>	<b>41</b>
<b>1- 1- REPARTITION DES JEUNES FILLES VICTIMES D'ABUS SEXUELS SELON LEUR NOMBRE PAR AN.....</b>	<b>41</b>
<b>1- 2- REPARTITION DES JEUNES FILLES VICTIMES D'ABUS SEXUELS SELON LEUR AGE.....</b>	<b>42</b>
<b>1- 3- REPARTITION DES JEUNES FILLES VICTIMES D'ABUS SEXUELS SELON LEUR SITUATION MATRIMONIALE.....</b>	<b>44</b>
<b>1- 4- REPARTITION DES JEUNES FILLES VICTIMES D'ABUS SEXUELS SELON LEUR SCOLARISATION.....</b>	<b>44</b>
<b>1- 5- REPARTITION DES JEUNES FILLES VICTIMES D'ABUS SEXUELS SELON LA NATURE DE L'ABUS.....</b>	<b>45</b>
<b>1- 6- REPARTITION DES JEUNES FILLES VICTIMES D'ABUS SEXUELS SELON LEUR LIEU DE RESIDENCE.....</b>	<b>46</b>
<b>CHAPITRE II : ANALYSE DES PRESTATIONS DU CCA POUR LES JEUNES FILLES VICTIMES D'ABUS SEXUELS ET RECOMMANDATIONS/SUGGESTIONS.....</b>	<b>47</b>
<b>2- 1- LA PRISE EN CHARGE MEDICALE DES VICTIMES D'ABUS SEXUELS.....</b>	<b>47</b>
2- 1- 1- LES SERVICES DE LA SAGE-FEMME.....	47
2- 1- 2- LES SERVICES DE DEPISTAGE.....	48
2- 1- 3- LES SERVICES MEDICAUX.....	48
<b>2- 2- LA PRISE EN CHARGE PSYCHO-SOCIALE DES VICTIMES D'ABUS SEXUEL.....</b>	<b>49</b>
<b>2- 3- LES STRATEGIES MISES EN ŒUVRE PAR LE CCA POUR LA LUTTE CONTRE LES ABUS SEXUELS.....</b>	<b>49</b>
2- 3- 1- LES STRATEGIES D'ANIMATION INTERACTIVE.....	50
2- 3- 1- 1- <i>La causerie</i> .....	50
2- 3- 1- 2- <i>La conférence</i> .....	50
2- 3- 1- 3- <i>Les émissions radio</i> .....	50
2- 3- 2- LES STRATEGIES D'ANIMATION DE MASSE.....	51
2- 3- 2- 1- <i>Le festival du film sur les violences faites aux femmes</i> .....	51
<b>2- 4- RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS.....</b>	<b>51</b>
2- 4- 1- AU NIVEAU DE LA PREVENTION.....	52
2- 4- 2- AU NIVEAU DE LA PROTECTION.....	52
2- 4- 3- AU NIVEAU DE LA PRISE EN CHARGE.....	53
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>59</b>

# **Annexes**

**Guide d'entretien avec le coordonnateur  
du CCA de Pikine/Guédiawaye**

**Date : 7 avril 2008**

- Quelles sont les missions qui vous sont dévolues ?
- Dans quel contexte est créé le CCA de Pikine/Guédiawaye ?
- Quelle est la particularité du CCA de Pikine/Guédiawaye ?
- Quelles sont les relations entre le CCA et le CDVAA ?
- Quelles sont les orientations poursuivies par le CCA ?
- Quels sont les plans d'action du CCA dans le domaine de la lutte contre les abus sexuels ?
- Pensez-vous que les prestations fournies par le CCA pour les victimes d'abus sexuels sont satisfaisantes ?
- Quelles sont les difficultés auxquelles est confronté le CCA ?
- Quelles sont vos perspectives et les recommandations que vous formulez pour l'éradication du phénomène des abus sexuels ?

**Guide d'entretien avec l'assistant social**  
**du CCA de Pikine/Guédiawaye**  
**Date : 8 avril 2008**

- Quelles sont les missions dévolues à l'assistante sociale ?
- En quoi consiste la prise en charge sociale des victimes d'abus sexuels ?
- Quels sont les objectifs poursuivis au niveau de la prise en charge sociale ?
- Est-ce qu'il y a un ordre d'importance dans le niveau de prise en charge des victimes d'abus sexuels ?
- Existe-t-il une implication effective des parents dans cette prise en charge ?
- Quelles sont vos impressions au sujet des résultats des différents cas après la prise en charge ?
- Avez-vous des suggestions à apporter par rapport à cette prise en charge ?

**Guide d'entretien avec la sage-femme  
du CCA de Pikine/Guédiawaye**

**Date : 9 avril 2008**

- Quelles sont les missions qui vous sont dévolues au CCA ?
- Quels sont les cas d'abus sexuels les plus fréquents que vous rencontrez ?
- Qu'est-ce qui explique cette situation selon vous ?
- En quoi consiste la prise en charge sanitaire des victimes d'abus sexuels ?
- Est-ce qu'il y a un suivi par rapport à ces différents cas ?
- Avez-vous des suggestions à apporter par rapport à la prise en charge des victimes d'abus sexuels ?

**Guide d'entretien avec le technicien d'IEC  
du CCA de Pikine/Guédiawaye**

**Date : 9 avril 2008**

- C'est quoi l'IEC ?
- Quelles sont les missions dévolues au technicien d'IEC ?
- Quels sont les thèmes développés en IEC dans le cadre de la lutte contre les abus sexuels ?
- Quelles sont les stratégies utilisées dans le cadre des activités IEC pour lutter contre les abus sexuels ?
- Quelles sont vos relations de travail avec les pairs éducateurs ?

TOUBA

## Modou Fall, 35 ans, enlève et tente de violer une fillette de 3 ans

Une fillette du nom de A. M., âgée de trois ans, a échappé de Justesse à un viol au marché-gare Boundao à Touba. Il était 10 h 30 mm lorsque la Jeune A. M. a subitement disparu du domicile familial alors que sa mère cherchait ses habits pour l'habiller après son bain matinal. Selon Allou Fall, vendeur de poulets, témoin oculaire de la scène : «Je me rendais à mon lieu de travail lorsque j'ai aperçu un homme dans une cantine, après l'avoir vu passer devant moi 30 mn auparavant suivi d'une fillette qui marchait derrière lui. J'observais la scène de loin et

subitement j'aperçois le gars enlever ses gris-gris après un coup d'œil jeté à droite puis à gauche, il referma la porte de la cantine». C'est à cet instant précis que Allou Fall se dirigea vers le lieu pour frapper à la porte. Se sentant coincé, le bonhomme refuse d'ouvrir. Allou Fall force la porte et surprend le pédophile sur le point d'abuser de la fillette de 3 ans. «J'ai vu son sexe en érection et il m'a supplié de le laisser partir», a laissé entendre Allou Fall. Mais ce dernier a tenu à l'emmener au poste de contrôle de la police du marché. Des curieux, indignés par la nouvelle, se sont

rués sur lui pour tenter de le lyncher.

Conduit au commissariat de Touba, Modou Fall le pédophile, âgé de 35 ans, a reconnu les faits qui lui sont reprochés et explique que son acte lui est dicté par des «esprits» qui le manipulent. «J'ai vu la fillette enveloppée d'une simple étoffe transparente, je voulais satisfaire ma libido en essayant d'avoir des relations sexuelles avec elle», dit-il avant d'ajouter : «Je n'ai pas eu de liaison sexuelle depuis trois ans. J'habite Mbacké et je connais là où se trouvent les prostituées au quartier Route de Kael à

Mbacké, mais je ne suis jamais allé là-bas».

A. Mb., la maman de la victime, alertée par une cohabitante s'est présentée à la police pour être auditionnée. Sur place elle a déposé une plainte contre le pédophile pour attentat à la pudeur et tenta-

tive de viol sur une mineure de 3 ans. En attendant d'être jugé, Modou Fall séjourne depuis le 26 février dernier à la maison d'arrêt et de correction de Diourbel.

**ALLOUNE FAYE**  
(Correspondant)

## EXTORSION DE FONDS SUIVI DE VIOL A TAMBACOUNDA

### Le menuisier déflore l'hymen d'une jeune fille et emporte ses 40 000 fcfa et divers articles

Demba Doumbouya âgé de 21 ans, menuisier et domicilié au quartier Plateau, a bénéficié depuis quelques jours d'un repos forcé à la citadelle du silence. D'un appétit sexuel démenté, le menuisier n'a trouvé rien de mieux à faire que de violer sauvagement une jeune fille avec qui, il partageait le même véhicule en partance pour Sinthiou Maléme. Après son forfait, abandonne sa «proie» et emporte ses 40 000 fcfa en plus de divers articles. Déféré, il est placé sous mandat.

Ces faits ont eu lieu le dimanche 29 avril dernier, lorsque la jeune fille, Rama Ndiaye (20 ans), a quitté la capitale orientale aux environs de 18 heures pour se rendre à bord d'un mini car, à Sinthiou Maléme

un village distant de 27 km de Tamba. A ses côtés, était assis un certain Demba Doumbouya (21 ans), menuisier et domicilié au quartier Plateau, en partance aussi pour la même destination pour

s'enquérir de l'état des travaux de la maison de son père. Arrivée à destination, le menuisier qui avait fini de faire la connaissance de Rama Ndiaye à l'intérieur du véhicule, marche à pas feutrés vers la pauvre pour qu'elle l'accompagne au domicile de son père. Alors, la jeune fille qui ne se doutait pas de ce que tramait son futur bourreau, le suit tranquillement. Juste à la sortie de Sinthiou Maléme, le délinquant saute sur sa «proie», la bâillonne avec ses

mains et la traîne jusqu'à l'orée de la rizière du village. Les nerfs très tendus, Demba Doumbouya la menace de mort avant de la déshabiller. Tétanisée par la peur, Rama se laisse faire. Après sa sale besogne, il l'abandonne, emportant les 40 000 fcfa et divers articles qu'elle détenait par devers elle. Rama Ndiaye se relève, enfle ses habits tachetés de sang et informe ses parents qui l'ont conduite

auprès du gynécologue du centre hospitalier régional de Tamba. Le diagnostic du médecin révèle une défloration de l'hymen. Munie de ce document, Rama, accompagnée de ses parents, informe les hommes du commandant Thierno Diop de la brigade de gendarmerie de Tamba. L'enquête ouverte aussitôt, a permis de mettre la main sur le maniaque. Conduit à la brigade et soumis à un interrogatoire, il a tenté de se dérober en servant des déclarations fallacieuses qui n'ont pas convaincu les pandores qui l'ont mis à la disposition du procureur, Issa Ndiaye qui lui a aussitôt décerné un mandat de dépôt à la citadelle du silence.

PAPE OUSSEYNOU DIALLO

## PROXENETISME A KAOLACK

par les gendarmes de la brigade de Vélingara et déferé au parquet.

La petite M. T Diallo habite le quartier Sinthiang Houlata de la commune de Vélingara. Elle a été violée dans la soirée du lundi 24 septembre dernier par des jeunes inconnus. «Je suis vendeuse de

cacahuètes au marché central. Je revenais de mon lieu de vente aux environs de 20h lorsque j'ai été rattrapée par quatre jeunes garçons qui attendaient sur la route. Ils m'ont amenée jusqu'au terrain

la victime a été laissée nue. «Mes bourreaux m'ont contrainte à me débarrasser de mes habits pour qu'ils passent à l'acte sexuel. Ce que j'ai refusé de toutes mes forces. Mais comme ils sont plus forts que moi, je ne suis pas arrivée à

main M.T Diallo, qui souffrait énormément, s'est rendue, accompagnée de ses parents, au centre de santé. Le certificat médical, délivré par le médecin-chef adjoint, Dr Ibou Guissé, a attesté d'un viol avec une incapacité temporaire de travail (Itt) de 20 jours. L'affaire a atterri à la brigade de gendarmerie de Vélingara. L'enquête a abouti à

jeune garçon a été déterré hier au parquet. «La plainte a retirée. Mais nous sommes l'obligation de protéger les mi- res. C'est pourquoi, nous n'a pas libéré le jeune garçon expliqué une source proche l'enquête. Pendant ce temps pandores sont sur la trousse trois autres fuyards.

PAPE MOUSSA

4 SOCIÉTÉ

*N° 127 du jeudi  
13 Sept 2007*

*13 sept. 2007*

www.observateurs

POUR ECHAPPER A UNE TENTATIVE DE VIOL

# Une jeune fille nue saute du 2e étage

**Les habitants de la rue 4x23 Médina ont été contraints hier d'écourter leur sieste. Une jeune fille complètement dévêtue a sauté d'un immeuble pour échapper à une tentative de viol de la part d'un taximan qui se trouve être son amant, selon les riverains. La police a ouvert une enquête.**

L'événement s'est déroulé à la Médina, précisément à la rue 4x23. Une fille totalement nue a subitement joué au parachute pour échapper à une tentative de viol de la part d'un chauffeur de Taxi qui, de l'avis des riverains, est l'heureux élu de la fille. C'est au moment où son amant s'apprêtait à une aventure amoureuse qu'elle s'est mise à crier avant de passer à l'action. Les voisins se sont réunis dans la chambre où ils

ont constaté que l'aventurier a déjà joui sur le drap. Un décor qui a rendu sceptiques les limiers de la Médina sur l'éventualité d'un viol. Ces derniers, après avoir constaté les faits, ont transféré le couple au commissariat de la Médina pour une audition. Après interrogation, la victime a été évacuée à l'hôpital pour examen médical. Le taximan lui, a été placé en garde-à-vue en attendant la fin de l'enquête. En tout cas, les policiers

ont promis de ratisser large pour dénouer les contours de la scène. Selon les témoignages d'un voisin immédiat, la fille est domiciliée à la rue 17 du même quartier. D'ordinaire, elle rendait visite à son ami Taximan, un locataire de l'immeuble qui vivait dans l'anonymat. Heureusement, la demoiselle a pu éviter des blessures grâce à l'intervention spontanée des populations environnantes qui prenaient l'air frais sous l'arbre à palabre. Les commentaires vont bon train dans le vieux quartier de Dakar. Le temps que l'affaire soit tirée au clair.

BIRAME FAYE (STAGIAIRE)

